

PROVINCE DE NAMUR



*VILLE DE
ROCHEFORT*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2009**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
CONSIDERATIONS LIMINAIRES	4
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	7
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	
Tableau synthétique	8
1.1. Administration générale	9
1.2. Incendie	9
1.3. Communication (voirie – cours d’eau - espaces publics)	9
1.4. Economie – Tourisme – Eau	10
1.5. Enseignement	11
1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	11
1.7. Cultes	12
1.8. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	12
1.9. Prélèvements	13
1.10. Exercices antérieurs	13
1.11. Le total des dépenses extraordinaires	14
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	15
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	15
2.3. Commentaires	15

	<u>Pages</u>
<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	17
<u>Préambule</u>	18
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	19
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	23
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	23
3.1.2. La dette communale	24
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	28
3.1.4. Les dépenses de transferts	30
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	31
3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve	32
3.1.7. Les exercices antérieurs	33
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	33
3.3. Le total des dépenses ordinaires	34
4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	36
4.1. Les transferts	39
4.1.1. Le chiffre global	39
4.1.2. Les impôts	39
4.1.3. Les subventions ordinaires	42
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	44
4.2. Les prestations	44
4.3. La dette	45
4.4. Les prélèvements	46
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	47
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	48
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	51

CONSIDERATIONS LIMINAIRES

1. Le budget

1.1. Le budget est un document politique.

Il traduit en chiffres les choix des instances dirigeantes de la commune. En effet, leurs choix :

- d'une part, se concrétisent dans des projets lesquels engendrent des dépenses et
- d'autre part, requièrent des moyens financiers dont l'origine doit être précisée.

De la sorte, le budget constitue un guide annuel pour l'administration de la commune.

1.2. Le budget est un acte d'autorisation.

Le Conseil communal donne l'autorisation au Collège communal, organe exécutif, d'effectuer les dépenses et de percevoir les recettes limitativement spécifiées dans le budget, sans que les crédits ne créent de droits ou d'obligations (en effet, sauf exceptions, des actes d'exécution sont prescrits par la loi communale ou par d'autres législations, par exemple en matière de marchés publics).

1.3. Les données du budget ont un caractère prévisionnel.

Le budget ne contient pas de recettes ou de dépenses effectives mais bien des estimations les plus précises possible de celles-ci.

1.4. Le budget constitue un instrument de gestion.

Il fixe les limites à ne pas dépasser (dépenses) et les objectifs atteindre (recettes) au cours d'un exercice.

En fin d'exercice, la comparaison avec les éléments du compte au travers de différents indicateurs permet de jauger la manière dont il a été exécuté.

1.5. Depuis 1995, la comptabilité budgétaire a été améliorée en une « nouvelle comptabilité communale » (NCC).

Elle s'est ainsi vu adjoindre une comptabilité générale dont l'apport est certain, spécialement dans la prise en compte d'une dimension patrimoniale (valorisations, bilan, ...).

Cependant, même dans ce nouveau cadre, le budget est resté la pierre angulaire de la comptabilité communale :

- la liaison vers la comptabilité générale se fait de manière automatisée (informatisée) au départ du code économique de l'article budgétaire
- la comptabilité générale enregistre la mise en oeuvre du budget. C'est ainsi que l'on parle d' « exécution du budget » pour désigner les opérations comptables proprement dites.

Une commune se différencie à maints égards d'une entreprise privée. Une compréhension correcte des finances communales requiert en conséquence :

- d'en considérer toutes les facettes, qu'elles soient budgétaires ou comptables, et les spécificités (ex. régime fiscal, domanialité publique, ...)
- de ne pas perdre de vue les objectifs : non pas le profit mais le service public, l'intérêt général.

1.6. Le nouveau Règlement Général de la Comptabilité Communal (R.G.C.C.) est, pour ses dispositions essentielles, entré en vigueur au 1er janvier 2008. A noter cependant que plusieurs modifications importantes attendent encore la publication d'arrêtés ministériels d'application. Au niveau budgétaire, il s'agit essentiellement de la modélisation de l'avis rendu par la Commission budgétaire (un modèle existe, d'ailleurs utilisé pour le budget

2009, dont l'usage n'est encore que recommandé), de la possibilité de mettre en place une gestion du stock et de la constitution d'une base locale de données comptables standardisées exploitable informatiquement qui semble être un pas vers une comptabilité analytique.

- 1.7. Le nouveau R.G.C.C., en son article 1^{er}, 4^o, a introduit le concept de projet extraordinaire, à savoir « l'ensemble des recettes et des dépenses affectées à un même objectif d'investissement, de la conception à la finalisation complète ».

« Désormais, dans la comptabilité, tout projet extraordinaire est identifié par un numéro unique, même si sa réalisation recouvre plusieurs exercices.

L'introduction de ce numéro sert de référent informatique pour relier la dépense d'investissement à toutes les sources de financement qui en constituent les voies et moyens.[...]

Le but est d'apporter une vision claire et complète d'un investissement en termes de financement et de suivi des engagements et des droits constatés, tout en permettant d'informatiser le suivi dans un souci de simplification administrative.

Il convient donc d'être attentif à la notion d'objectif d'investissement, qui sous-entend le regroupement sous un même numéro de la globalité des opérations extraordinaires d'un projet, même au travers de plusieurs exercices. [...]

Donc, toutes les recettes et les dépenses relatives à un même projet extraordinaire d'investissement doivent être reprises sous un même numéro de projet extraordinaire référencé informatiquement selon une codification à huit positions, les quatre premières indiquant l'exercice d'origine et les quatre suivantes le numéro d'ordre. »⁽¹⁾

Concrètement, au service extraordinaire du budget, le numéro de projet extraordinaire est repris, tant en recettes qu'en dépenses, en dessous de chaque article.

- 1.8. Enfin, d'un point de vue plus formel, rappelons que les documents budgétaires comprennent obligatoirement :

- le budget proprement dit, avec les services ordinaire et extraordinaire présentés l'un après l'autre dans un document unique ; chacune des deux parties (ordinaire puis extraordinaire) contient :
 - en tête, le tableau de synthèse (et son annexe) qui permet d'inscrire dans le corps du budget le résultat escompté de l'exercice précédent
 - ensuite, les prévisions de recettes et de dépenses (corps du budget), présentées
 - . successivement en ce qui concerne le service ordinaire (les dépenses ordinaires : pp.4-54 puis les recettes ordinaires pp.55-73) et
 - . les unes en regard des autres (dépenses à gauche/recettes à droite) en ce qui concerne le service extraordinaire (pp.6-59)
 - et, enfin, les tableaux récapitulatifs des dépenses et des recettes (service ordinaire : pp.74 et 75 ; service extraordinaire : pp.60 et 61) suivis de tableaux comparatifs.
- un document contenant les annexes qui justifient les principaux crédits, facilitent et éclairent la lecture du budget (ce document est repris ci-après sous le vocable « annexes »)
- l'avis de la commission instituée par l'article 12 du RGCC qui doit donner un avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget, « en ce compris la projection sur plusieurs exercices de l'impact au service ordinaire des investissements significatifs ». Comme indiqué au point 1.6. ci-avant, cet avis est formalisé sur le modèle proposé par les services de la Tutelle.

⁽¹⁾ Extrait d'un article de Monsieur Philippe Brognon, Coordinateur général du plan e-Comptes et Expert auprès du Ministre des Affaires Intérieures, publié dans un dossier spécial de Dexia Public Finance de janvier 2008 « Réforme comptable et nouveaux outils d'analyse financière pour les communes et CPAS wallons », téléchargeable à l'adresse <http://www.dexia.be/NR/rdonlyres/F0829CB7-6BE2-4349-A3C9-D365129F2582/0/Reformecomptable.pdf>).

En outre, le budget est accompagné :

- du présent rapport de synthèse
- de la note de politique générale et financière de la commune
- du rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune.

2. Le rapport de synthèse

- 2.1. Comme il se doit, s'agissant d'analyser des données chiffrées, la prudence est de mise dans l'interprétation.
- 2.2. En outre, il faut bien évidemment garder à l'esprit les caractéristiques propres d'un document budgétaire (voir point 1), et en particulier son caractère prévisionnel.
- 2.3. Les spécificités de Rochefort doivent être prises en compte dans toute tentative d'analyse. En effet, les caractéristiques démographiques, socio-économiques, environnementales, historiques, etc., influent de manière positive ou négative, tantôt sur les recettes tantôt sur les dépenses, et le plus souvent sur les deux.
A titre indicatif, on peut mentionner les particularités suivantes :
- la gestion par la Ville de la distribution d'eau sur une partie de son territoire
 - la concession d'un abattoir public
 - l'existence d'une régie
 - l'ouverture d'une nouvelle maison de repos
 - la croissance démographique et la structure démographique
 - le ramassage des déchets ménagers par les services de la Ville.
- 2.4. Par ailleurs, certaines variations de crédits peuvent être liées à des événements non récurrents (octroi d'un subside exceptionnel ou d'une avance, bénéfiques exceptionnels, ...).
- 2.5. Afin de permettre une évaluation de la situation financière, plusieurs tableaux ont été élaborés dans le présent rapport ; ceux-ci synthétisent des données des exercices antérieurs et/ou des montants moyens de communes similaires.
Jusqu'à présent, Dexia Banque S.A fournissait à titre gracieux le «Profil financier individuel de Rochefort». Cette étude actualisée annuellement compare notamment les recettes et dépenses de Rochefort à celles de communes similaires ⁽¹⁾ ainsi qu'aux moyennes provinciales et régionales (Liège et Charleroi non compris). Malheureusement,

(1) Dexia Banque a utilisé 101 indicateurs afin de définir 13 catégories (« clusters ») de communes wallonnes. Ces clusters regroupent des communes wallonnes possédant un profil similaire en termes démographiques, économiques et sociaux. L'objectif est « de fournir un cadre de référence pertinent pour la comparaison des états financiers des communes ».

Rochefort est ainsi classée dans un cluster « W7 » regroupant 17 communes décrites comme suit : « Cette catégorie regroupe de nombreuses communes-centres des provinces de Luxembourg, du sud des provinces de Namur et de Liège [...] dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture et forêt) et le tourisme. Ces communes présentent une certaine similitude avec celles du cluster W6 (ruralité, faible niveau de revenus) mais elles s'en différencient par une taille sensiblement plus élevée (7 500-10 000 hab.) et une expansion démographique moins soutenue, voire en déclin. Elles sont surtout caractérisées par un niveau significatif de centralité et d'attractivité touristique (à l'exception de Florennes) qui se traduit par un bon niveau d'équipement tertiaire tant public (administration, écoles, hôpitaux) que privé (commerces, hôtels, restaurants...). »

Ce cluster rassemble les communes suivantes : Aywaille, Beauraing, Bertrix, Bouillon, Chimay, Couvin, Durbuy, Florennes, Florenville, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Neufchâteau, Philippeville, Rochefort, Saint-Hubert, Stavelot et Vielsalm.

Pour plus d'informations, on peut utilement consulter le dossier spécial consacré à la typologie « socio-économique » des communes repris dans le numéro d'août 2007 de la brochure « Finances locales » et également disponible sur le site Dexia : <http://www.dexia.be/Fr/Professional/PublicFinance/oursector/Publications/SpecialStudy/>

Dexia Banque S.A. n'a pas transmis cette étude avec les derniers chiffres disponibles (2008). La comparaison n'a donc pu être poursuivie.

2.6. Deux remarques plus techniques :

- afin de faciliter la comparaison, les chiffres relatifs aux exercices antérieurs à 2002 ont été convertis en euros.
- dans les tableaux, certaines discordances non significatives peuvent apparaître consécutivement aux arrondis (totalisation de pourcentages, ...).

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (p.60 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2009, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2009 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Administration générale	367.000	8,52 %	30,22
<i>*patrimoine (124)</i>	345.000	8,01 %	28,41
<i>*administration (100/104/133)</i>	22.000	0,51 %	1,81
Incendie	39.000	0,91 %	3,21
Communication (voirie - cours d'eau - espace public) (421 et 766)	1.468.000	34,08 %	120,88
Economie - Tourisme - Eau	697.500	16,19 %	57,44
<i>*eau (874)</i>	555.000	12,89 %	45,70
<i>*autres activités économiques (520 et 530)</i>	65.000	1,51 %	5,35
<i>*tourisme (561/562/563/569)</i>	57.500	1,33 %	4,73
<i>*sylviculture (640)</i>	10.000	0,23 %	0,82
<i>*abattoir (873)</i>	10.000	0,23 %	0,82
Enseignement	641.500	14,89 %	52,82
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	224.500	5,21 %	18,49
<i>*sports (764)</i>	207.000	4,81 %	17,05
<i>*culture (762/767/771)</i>	9.500	0,22 %	0,78
Cultes	62.500	1,45 %	5,15
Aide sociale - Soins de santé	0	0,00 %	0,00
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	544.938	12,65 %	44,87
<i>*logement (922)</i>	234.000	5,43 %	19,27
<i>*rénovation urbaine (930)</i>	180.000	4,18 %	14,82
<i>*eaux usées (877)</i>	50.938	1,18 %	4,19
<i>*développement rural (930)</i>	40.000	0,93 %	3,29
<i>*cimetières (878)</i>	40.000	0,93 %	3,29
Dépenses non imputables	0	0,00 %	0,00
TOTAUX Exercice propre	4.044.938,02	93,91 %	333,08
Prélèvements	261.956,00	6,08 %	21,57
Exercices antérieurs	360,58	0,01 %	0,03
TOTAUX Budget global	4.307.254,60	100,00 %	354,68

La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (pp. 3 à 16) qui reprend le nouveau formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle («Tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et de leur voies et moyens») mais aussi le « Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2009 » qui reprend les mêmes données présentées comme dans les annexes budgétaires précédentes.

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2009.

1.1. Administration générale

- Les services administratifs seront dotés de l'équipement complémentaire qui se révélerait indispensable (informatique, matériel de bureau, mobilier. Total : 21.000 EUR).
- Un crédit de 180.000 EUR est inscrit afin de pouvoir réaliser diverses acquisitions foncières (bois, emprises lors de travaux, ...).
- 5.000 EUR permettront quelques travaux d'aménagement à l'un ou l'autre bâtiment relevant du patrimoine privé communal
- La Ville doit assumer les charges du propriétaire dans les bâtiments loués à La Poste à Jemelle. Une seconde phase de réfection des toitures est ainsi prévue (160.000 EUR).

1.2. Incendie

L'équipement du Service d'Incendie se poursuit avec :

- l'achat de mobilier (4.000 EUR)
- l'achat de matériel d'intervention (15.000 EUR)
- la remise en état des portes des garages de l'arsenal (15.000 EUR) et
- le placement d'un système de surveillance de l'accès au site (5.000 EUR).

1.3. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)

1.468.000 EUR (34,08 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites « de communication ». Ce secteur représente plus d'un tiers des investissements.

En ce domaine, figurent deux projets repris au Programme triennal 2007-2009 des investissements (P.T.R.) susceptibles d'être subventionnés par la Région Wallonne :

- la modernisation de la rue de Gemeroye à Rochefort (180.000 EUR)
- la première phase de la modernisation de l'Impasse de la Brasserie et des rues du Fays et du Congo à Jemelle (280.000 EUR).

Dans la mesure où une modification du P.T.R. serait introduite et acceptée, l'entretien extraordinaire de la rue de Sovette à Lavaux-Ste-Anne sera envisagé.

La Ville procédera à l'équipement de la rue de la Truquerie à Havrenne afin de permettre la valorisation de terrains à bâtir dont les propriétaires privés devront rembourser à la Ville 75 % du coût au fur à mesure de l'introduction des demandes de permis d'urbanisme ou de lotir (150.000 EUR).

Des honoraires sont prévus pour la réhabilitation des garages du S.T.C., rue de l'Abattoir (7.500 EUR) mais aussi pour l'étude de l'aménagement de la Place du Baty à Rochefort (20.000 EUR)

En outre, dans la mesure où les subsides régionaux seront obtenus, des chemins forestiers (20.000 EUR) seront améliorés.

Deux projets ont été introduits auprès de la Région wallonne devenue le Service Public de Wallonie (S.P.W.) pour l'amélioration de l'éclairage public dans la perspective de réaliser des économies d'énergie :

- dans le cadre du « Plan EP-URE » (2^{ème} phase), le remplacement de 174 luminaires dans les villages de l'entité (total : 80.000 EUR subventionnés à environ 90 %)
- dans le cadre du « Plan Air Climat », un projet de modulation de l'intensité de l'éclairage public durant la nuit (245.000 EUR dont environ 150.000 EUR subsidiés).

Comme chaque année, l'entretien extraordinaire des infrastructures se poursuit :

- marquages routiers (10.000 EUR),
- voiries, trottoirs, fossés et trapillons (140.00 EUR).

Le Service Technique Communal bénéficie des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Les crédits sont répartis sur les fonctions 421, 766, 874 et 878 :

- remplacement du camion porte-conteneur du Service Voirie (115.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la grue d'un camion (15.000 EUR)
- remplacement d'un véhicule léger avec benne basculante pour le Service « Espaces verts » (25.000 EUR)
- achat de matériel d'exploitation (n° projet 20097440 : 24.500 EUR sur les fonctions 421, 766 et 874) et équipement de bureau (1.000 EUR).

1.4. Economie –Tourisme – Eau

Cette rubrique regroupe les secteurs liés aux activités économiques.

1.4.1. Eau

Seront entièrement financées par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) :

- la liaison entre les réservoirs de la Justice et de Han, avec bouclage vers Eprave et Lessive (200.000 EUR)
- la protection de zones de captage (50.000 EUR).

La partie « Distribution d'eau » :

- de chantiers de réfection de voirie inscrits à la fonction 421 (total : 125.000 EUR)
- de l'équipement des nouveaux lotissements communaux inscrit à la fonction 922 (15.000 EUR)

est budgétisée à la fonction 874, ce qui permet de bénéficier de la déductibilité de la TVA.

Le remplacement des raccords en plomb sera accéléré (50.000 EUR).

L'étude du renforcement de l'alimentation en eau de Wavreille va être entamée (Honoraires : 15.000 EUR).

Au besoin, d'autres travaux de distribution d'eau peuvent être envisagés, notamment afin de satisfaire à l'obligation incombant à tout distributeur en matière de prise en charge des extensions du réseau (crédit de 40.000 EUR).

1.4.2. Economie

En 2009, 55.000 EUR seront consacrés aux aides communales au maintien ou à la création d'emplois durables ainsi qu'à la promotion des projets porteurs d'emplois.

Un montant de 10.000 EUR est mobilisé afin d'être en mesure de réaliser les infrastructures nécessaires à l'installation d'une entreprise nouvelle dans l'entité communale, si l'opportunité s'en présentait.

1.4.3. Tourisme

Quelques aménagements doivent parachever la finition du nouveau camping**** de Rochefort (plantations complémentaires et aire spécifique pour mobilhomes) pour un montant total estimé de 32.500 EUR (subsides escomptés : 15.000 EUR).

L'amélioration de l'équipement des campings se poursuivra (12.000 EUR).

1.4.4. Sylviculture

Sur proposition du Service forestier, des travaux d'équipement, d'entretien et de plantation extraordinaires (10.000 EUR) pourront être exécutés dans le massif de Boine acquis en 2007 dans le cadre d'un échange avec la Société des Grottes.

1.4.5. Abattoir

10.000 EUR permettront de parer à d'éventuelles réparations relevant de la responsabilité de la Ville, propriétaire de l'abattoir communal.

1.5. Enseignement

En 2009, les investissements en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments scolaires se multiplieront avec :

- le remplacement de châssis dans les implantations de Montgauthier, Villers-sur-Lesse, Han-sur-Lesse, Havrenne, Lavaux-Ste-Anne et Wavreille, pour un montant estimatif total de 100.000 EUR dont 75.000 EUR de subsides UREBA
- le placement d'un chauffe-eau solaire à l'école communale de Rochefort-Centre (40.000 EUR dont 30.000 EUR de subsides UREBA)
- le renouvellement du chauffage de l'école de Rochefort-Centre, rue de Behogne (20.000 EUR)
- la réalisation d'autres actions à identifier (7.500 EUR).

Comme chaque année,

- l'inscription d'un crédit permettra diverses interventions en fonction des nécessités (10.000 EUR)
- du mobilier scolaire, du matériel didactique et de l'équipement d'exploitation seront acquis (total : 14.000 EUR).

1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Les nombreux investissements programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif en 2009 représentent un montant total de 224.500 EUR (5,21 % du budget extraordinaire).

La Ville participera à l'amélioration des locaux de l'Unité Scoutie N.-D. de Lorette (3.000 EUR). Elle interviendra également au Centre Culturel des Roches (4.200 EUR) et à la Bibliothèque communale (total : 3.800 EUR). A la demande de l'asbl de gestion, elle fera procéder à l'étude d'un projet d'extension du Centre du rail et de la pierre hébergé dans l'ancienne maison communale de Jemelle (honoraires : 5.000 EUR).

Autres dossiers, en matière sportive cette fois :

- la réfection des ballodromes d'Eprave, d'Havrenne et de Montgauthier (60.000 EUR) dont le subventionnement est attendu depuis début 2007
- la création d'un espace multisports à Lavaux-Ste-Anne dans le cadre du programme « Sport de rue » (110.000 EUR)
- l'étude de la création d'un espace multisports à Wavreille, toujours dans le cadre de l'opération « Sport de rue » qui sera l'occasion d'envisager la réaffectation de l'ensemble de la zone située en face de l'école communale (Honoraires : 8.000 EUR)
- la réparation du bassin de natation du Parc des Roches (5.000 EUR)
- la rénovation des douches du Hall multisports de Jemelle (5.000 EUR).

Citons encore la poursuite de l'équipement ou de la rénovation de plaines de jeux (10.000 EUR) et un subside exceptionnel à l'asbl de Gestion du Vélodrome de Rochefort-Jemelle pour la construction d'un local (9.000 EUR).

1.7. Cultes

Annuellement, la Ville octroie aux Fabriques d'Eglise des subsides exceptionnels pour les grosses réparations des bâtiments culturels (en 2009, 10.000 EUR).

Au niveau du budget communal, une série de travaux sont programmés pour un montant total de 56.000 EUR :

- l'installation d'un nouveau système de chauffage par lustres radiants au gaz à l'église de Jemelle (36.000 EUR)
- la remise en peinture de bâtiments culturels (10.000 EUR)
- divers autres travaux aux bâtiments du culte (10.000 EUR).

1.8. Salubrité publique – Urbanisme – Logement

1.8.1. Logement

Le Fonds du Logement des Familles nombreuses a marqué un accord sur la prise en charge à 100 % des travaux d'assainissement et de réaffectation du bâtiment social situé rue Joseph Lamotte, 24 à Han-sur-Lesse en 2 logements (coût maximal : 104.000 EUR).

La Ville poursuivra sa politique d'acquisition de terrains (40.000 EUR) et d'équipement (40.000 EUR) en vue de la création de lotissements communaux.

La faillite de l'auteur de projet en charge de l'étude du projet de lotissement de Wavreille, au lieu-dit « Devant Wuève », impose de réinscrire des honoraires en 2009 (50.000 EUR). Un montant actualisé en fonction de l'étude portant sur les travaux à réaliser sera réinscrit par modification budgétaire dans la mesure où le dossier prévu au PTR 2007-2009 évoluera rapidement et favorablement.

1.8.2. Rénovation urbaine

A la suite des acquisitions à l'amiable et par voie d'expropriation en cours, la première phase de la fiche 1 (Îlot des Ateliers) de l'opération de rénovation urbaine de Jemelle pourra être mise en oeuvre à hauteur d'un montant de 180.000 EUR.

1.8.3. Eaux usées

Des travaux d'égouttage limités mais nécessaires au bien-être des habitants seront entrepris à Lavaux-Ste-Anne et à Havrenne (25.000 EUR).

Avec les 10.000 EUR inscrits, il sera possible de réaliser divers petits investissements en matière d'égouttage.

Depuis 2006, il y a lieu d'inscrire la libération, à concurrence de 5%, des parts « G » souscrites dans le capital de l'intercommunale INASEP dans le cadre du financement des travaux d'égouttage via les contrats d'agglomération conclus avec la SPGE (en 2009, total libéré : 15.938,02 EUR).

1.8.4. Développement rural

La décision officielle d'approbation du nouveau Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) devrait parvenir incessamment à la Ville. Des lors, des auteurs de projet (honoraires : 25.000 EUR) devront être désignés pour l'élaboration des dossiers à reprendre dans une convention-exécution.

Par ailleurs, un budget de 15.000 EUR est disponible pour financer la quote-part communale dans la réalisation d'aménagements routiers à Ave et à Montgauthier dont l'essentiel sera pris en charge par le S.P.W. (ex-MET).

1.8.5. Cimetières

Divers aménagements (caveaux, ...) et travaux dans les cimetières communaux sont réalisables à hauteur du montant total de 40.000 EUR.

1.9. Prélèvements

L'alimentation d'un fond de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

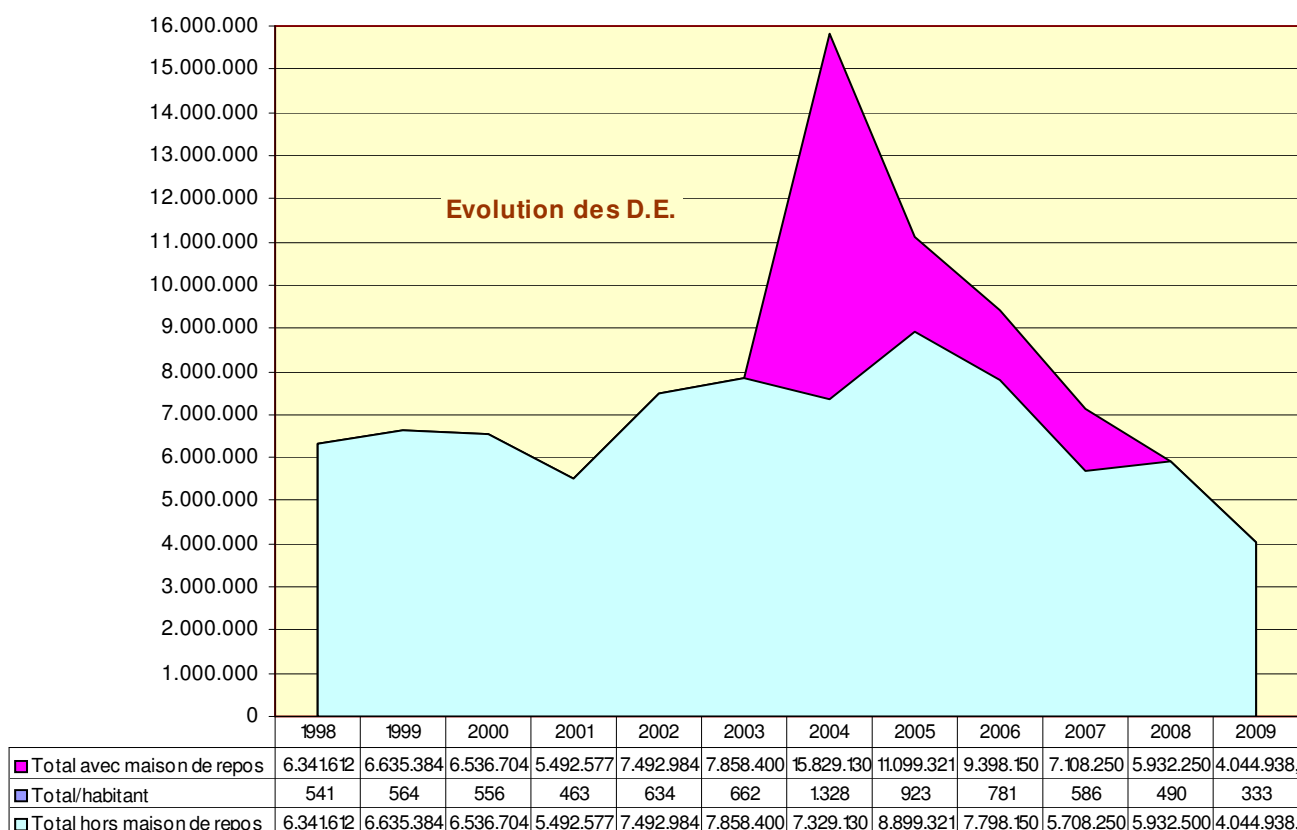
En fait, cette dotation est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, à savoir par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après.

1.10. Exercices antérieurs

Un ajustement d'un crédit des exercices antérieurs (360,58 EUR) s'est avéré nécessaire.

1.11. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important même si, depuis trois années, il est en contraction.



Doit être mise en exergue la réinscription, à un montant actualisé, de dépenses qui n'ont pas été engagées avant le 31 décembre 2008 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subvention, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (1.590.150 EUR) représentent 39,31 % du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2009.

Dans le second volet du budget, relatif au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 4 et 5) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2008 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 2.676.150 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2009, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur la base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.61 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2009 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	1.508.000	124,18	40,03 %	35,01 %
Dette (part communale et de tiers)	1.997.000	164,44	53,01 %	46,36 %
Investissements (vente immeubles)	261.956,00	21,57	6,95 %	6,08 %
Total exercice propre	3.766.956,00	310,19	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	540.299	44,49		12,54 %
Total général	4.307.254,60	354,68		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2008 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs.

Ventilation économique (pourcentage)	ROCHEFORT				CLUSTER	
	2006	2007	2008	2009	2006	2007
Dette	43,29	38,27	32,62	46,36	41,04	34,36
Transferts	40,93	34,63	63,99	35,01	46,20	50,18
Autres	15,78	27,10	3,39	18,62	12,76	15,45

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsidés) -en régression- représentent 35,01 % des recettes extraordinaires du budget 2009 (40,03 % de l'exercice propre).

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs le « report » en 2009 de projets initialement prévus en 2008 voire même antérieurement.

2.3.2. La dette

A nouveau, avec 46,36 % du budget global (53,01 % de l'exercice propre), le recours à l'emprunt (dette) constitue le mode de financement prépondérant des investissements.

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 EUR/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 EUR/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.).

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir un recours plus important à l'emprunt, après la régression très marquée enregistrée en 2007 et 2008. L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

2.3.3. Les investissements

La vente des terrains vient alimenter différents fonds de réserve extraordinaire :

- l'un affecté au logement (en 2009, pour un montant estimatif de 160.000 EUR).
- un second « patrimonial » qui permet de réinvestir le produit des ventes dans des opérations d'achat d'immeubles et de ne pas appauvrir le patrimoine communal, et particulièrement le patrimoine forestier (dotation 2009 : 111.956 EUR).

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part non négligeable du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.

Cette situation est d'autant plus notable que le recours au fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire, reste limité : 129.000 EUR en 2009 (39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004). Les disponibilités budgétaires demeurent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.448.904,15 EUR) mais c'est la situation à l'exercice propre (en déficit de 393.743 ,96 EUR) et la situation de la trésorerie qui invite à la prudence.

Les pages 9 à 13 du volet extraordinaire du budget et l'annexe 7 du budget (page 81) détaille l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

Les bases de l'établissement du budget

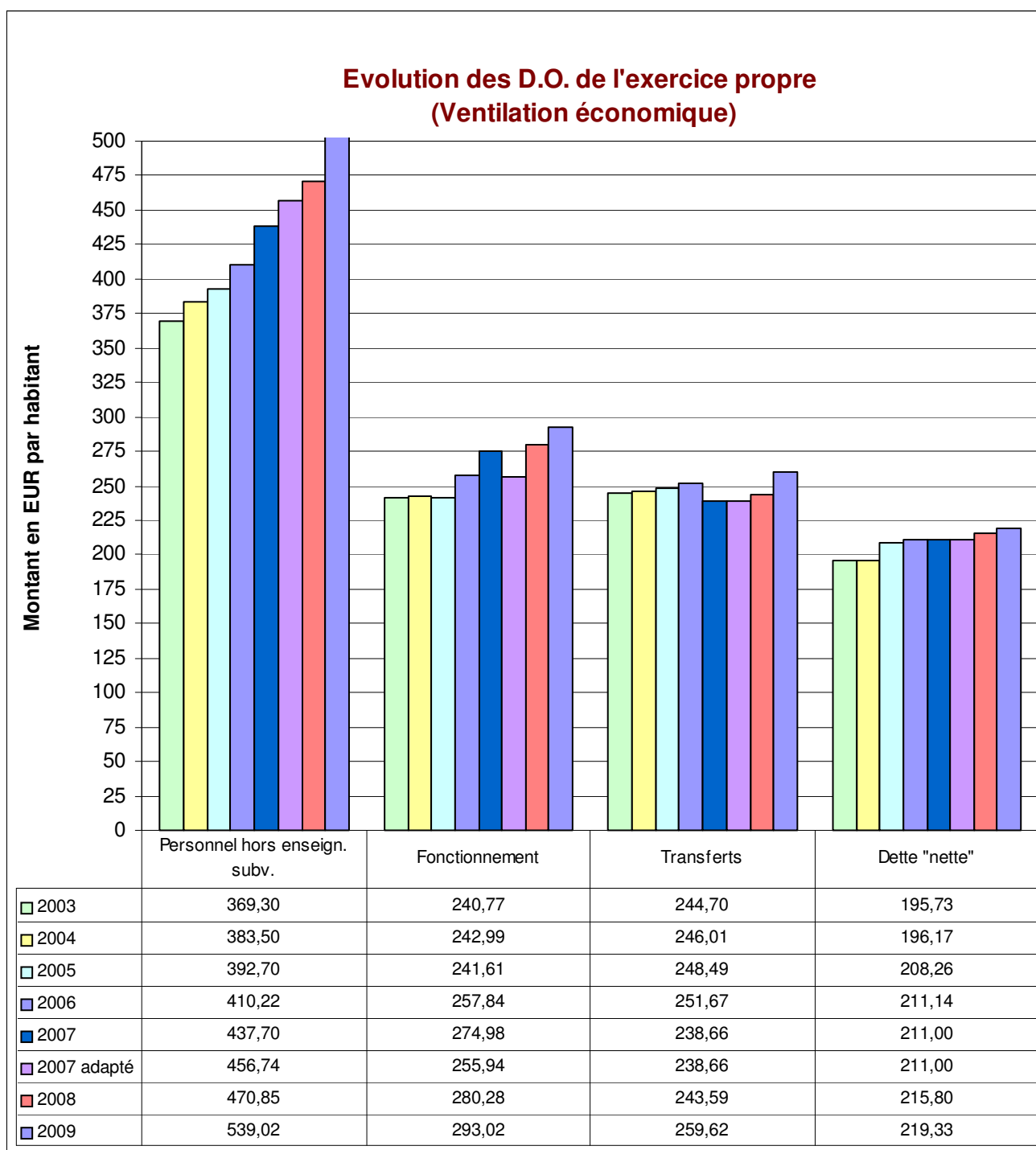
Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2009 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du compte 2007
 - du budget initial 2008
 - des modifications budgétaires 2008
 - des balances budgétaires 2008
 - des évolutions prévisibles en 2009.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

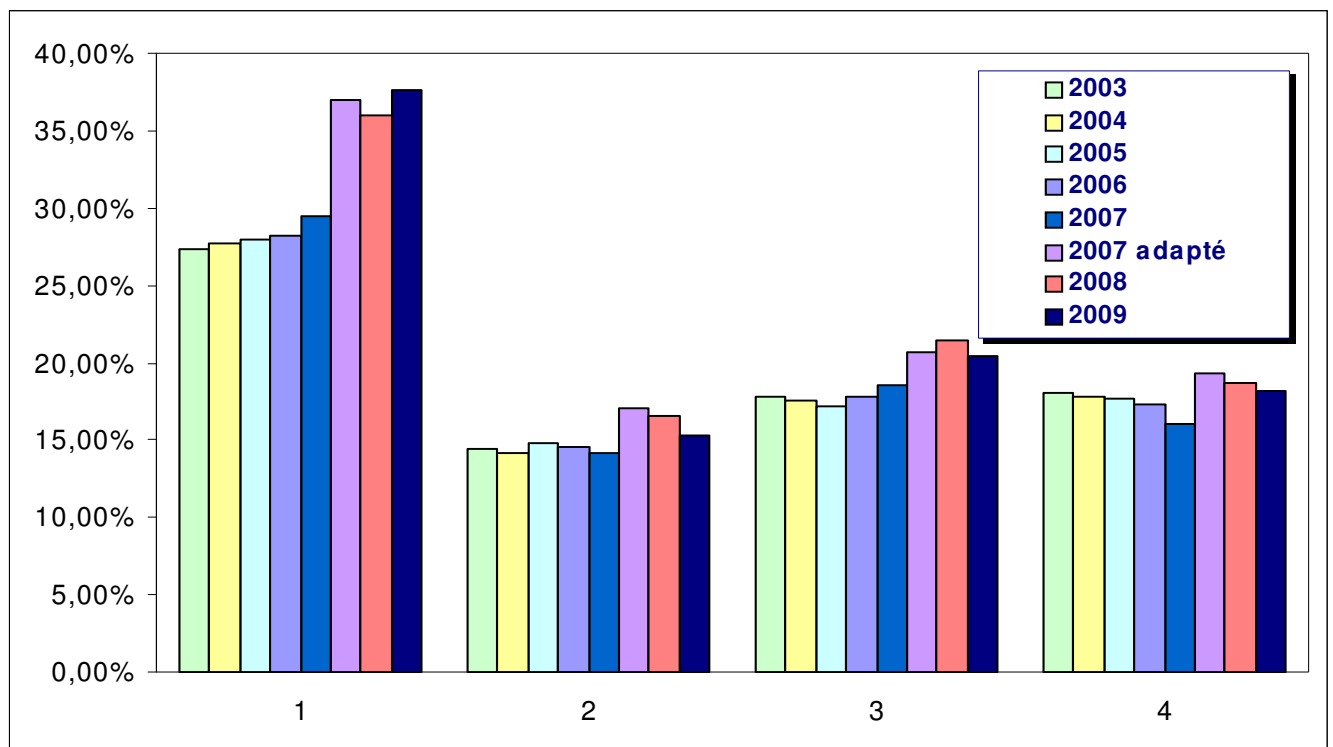
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Préambule : 2007 adapté = chiffres 2007 hors personnel enseignant subventionné et avec intégration des prestations pompiers et ambulanciers dans les dépenses de personnel (voir commentaires page 25).



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre								
	VILLE DE ROCHEFORT								CLUSTER
	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2007
Personnel	42,25%	43,65%	43,89%	45,66%	46,36%	37,00%	36,03%	37,63%	43,16%
* Person. enseign. Subv	14,97%	15,98%	15,99%	17,40%	16,88%	0,00%	0,00%	0,00%	10,16%
* Autre personnel	27,28%	27,67%	27,90%	28,25%	29,48%	37,00%	36,03%	37,63%	32,91%
Dette	21,89%	21,07%	21,29%	18,79%	19,05%	22,92%	23,85%	23,67%	14,11%
* Dette communale nette	14,46%	14,15%	14,80%	14,54%	14,21%	17,09%	16,51%	15,31%	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	7,43%	6,92%	6,49%	4,25%	4,85%	5,83%	7,34%	8,36%	-
Fonctionnement	17,79%	17,53%	17,17%	17,76%	18,52%	20,74%	21,45%	20,45%	21,58%
* Police	0,04%	/	/	/	/	/	/	/	/
Transferts	18,08%	17,75%	17,65%	17,33%	16,07%	19,34%	18,64%	18,12%	21,16%
* Police	5,30%	5,37%	5,48%	5,31%	4,83%	5,82%	5,62%	5,31%	5,79%
Prélèvements pour provisions	-	-	-	0,46%	-	-	0,04%	0,13%	-
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
* Police	5,34%	5,37%	5,48%	5,31%	4,83%	5,82%	5,62%	5,62%	5,79%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS

DEPENSES PAR HABITANT	ROCHEFORT						CLUSTER			REGION WALLONNE		
Population au 1er janvier	12.027	12.038	12.133	12.133	12.097	12.144	7.774	8.205	8.305	11.573	11.924	11.659
Ventilation fonctionnelle (b) (c)	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009(a)	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Administration générale	228,4	235,6	244,9	244,9	249,4	273,1	224	236	236	217	224	234
Police-Justice	80,6	81,0	75,5	75,5	77,1	80,2	70	71	70	90	90	91
Incendie	63,7	67,6	68,2	68,2	71,0	76,3	59	63	70	50	52	56
Communication (voirie - cours d'eau)	185,0	194,8	207,2	207,2	210,2	221,3	203	210	216	154	158	163
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	181,2	179,2	190,6	190,6	212,6	222,6	88	86	91	36	35	34
Enseignement	301,2	333,3	337,0	86,3	88,3	95,9	208	217	166	223	226	107
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	119,8	121,8	116,4	116,4	119,7	127,1	89	91	88	83	86	89
Cultes	20,2	23,2	22,6	22,6	23,0	21,7	23	23	24	13	13	14
Aide sociale - Soins de santé	118,5	114,3	120,7	120,7	142,9	191,2	119	121	120	137	138	141
- dont dotation au CPAS	89,9	88,4	87,4	87,4	87,5	87,3	90	89	89	94	95	97
Salubrité - Urbanisme - Logement	102,4	92,9	94,3	94,3	102,1	114,2	87	83	88	92	92	94
Dépenses non imputables	6,6	13,4	7,6	7,6	8,1	9,0	22	26	22	34	35	38
Ventilation économique (b)												
Frais de personnel	617,8	662,9	688,4	456,7	470,9	539,0	536	559	514	535	552	445
- enseignement subventionné	225,1	252,7	250,7	0	0,0	0,0	175	176	121	186	188	67
- autres	392,7	410,2	437,7	456,7	470,9	539,0	361	383	392	349	364	378
Frais de fonctionnement	241,6	257,8	275,0	255,9	280,3	293,0	229	244	257	169	178	190
Transferts	248,5	251,7	238,7	238,7	243,6	259,6	246	254	252	270	271	276
dont Police	77,2	77,1	71,8	71,8	73,4	76,1	69	70	69	89	88	89
Dépenses de dette	299,6	272,9	283,0	283,0	311,7	339,0	181	170	168	155	148	150
dont dette communale nette	208,3	211,1	211,0	211,0	215,8	219,3						
Prélèvements		6,6			0,5	1,9						
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1407,5	1451,9	1485,0	1234,3	1306,9	1432,6	1192	1227	1191	1129	1149	1061

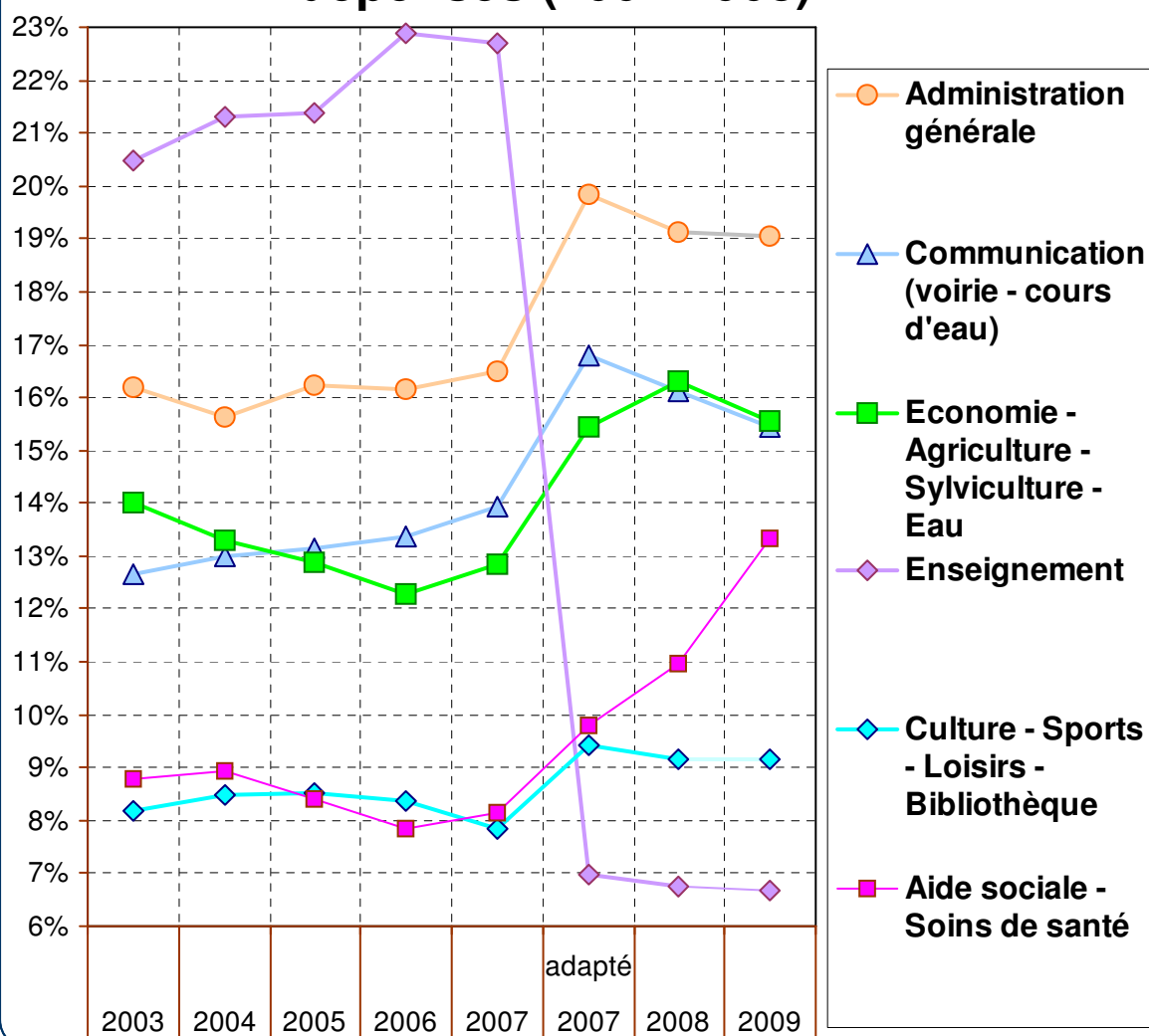
(a) Le chiffre de la population est celui au 01.01.2009 (Source : Registre national). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit publiés au Moniteur belge.

(b) Source : "RocheFORT - Profil financier individuel", op. cit. (sauf les chiffres concernant RocheFORT et les conversions en euro.)

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009
Administration générale	16,2%	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%	19,8%	19,1%	19,1%
Police - Justice	5,3%	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%	6,1%	5,9%	5,6%
Incendie	4,9%	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%	5,5%	5,4%	5,3%
Communication (voirie - cours d'eau)	12,6%	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%	16,8%	16,1%	15,4%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	14,0%	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%	15,4%	16,3%	15,5%
Enseignement	20,5%	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%	7,0%	6,8%	6,7%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	8,2%	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%	9,4%	9,2%	9,2%
Cultes	1,4%	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,8%	1,8%	1,5%
Aide sociale - Soins de santé	8,8%	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%	9,8%	11,0%	13,3%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,7%	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%	7,1%	6,7%	6,1%
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	7,5%	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%	7,6%	7,8%	8,0%
Dépenses non imputables	0,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Evolution des 6 principaux groupes de dépenses (2001-2008)



Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.

Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008 et 2009.

Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont désormais dues sur les indemnités versées.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans les tableaux des pages précédentes une colonne ou une ligne « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007 mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre ainsi que l'on vient de le signaler hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française mais aussi hors personnel de police. En effet, le paiement de leurs rémunérations n'est plus repris dans les budgets des communes depuis 2003.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44	329	318
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14	343	326
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12	352	340
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46	361	359
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22	383	364
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70	392	378
2007 adapté	5.541.637,88	37,00 %	/	456,74	/	/
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,04	/	/
2009	6.545.882,96	36,03 %	+ 14,92 %	539,02	/	/

3.1.1.2. L'augmentation observée dans les dépenses de personnel en 2009 par rapport à l'exercice 2008 (+ 14,92 %) résulte d'une conjonction d'éléments qui en explique l'ampleur.

Par rapport au budget initial 2008, le budget 2009 intègre :

- le saut d'index intervenu au 01.06.2008 qui a nécessité une majoration d'environ 1 % des rémunérations de base 2008 par modification budgétaire 2008. Pour rappel, alors que 2007 n'avait connu aucun saut d'index, l'année 2008 en a enregistré 3, seul le

premier (au 01.02.2008) étant entièrement couvert par le budget initial.

- le saut d'index intervenu au 01.10.2008 qui est couvert par l'indexation des salaires fixée à 3 %, par rapport aux rémunérations de juillet 2008 suivant les recommandations de la circulaire budgétaire 2009 (au total : + 187.774 EUR). A noter que, selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan, l'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires dans le secteur public, serait de 1,8% en 2009, contre 4,22% en 2008 et 1,77% en 2007 ; le Bureau en conclut que l'indice pivot ne devrait pas être dépassé en 2009.⁽¹⁾ Si cette prévision réaliste se confirme, les salaires auront donc connu 3 indexations ... en 3 ans (2007 à 2009).
- l'inscription dans le budget communal des rémunérations de deux agentes administratives jusqu'alors à charge du budget RER (+112.095,92 EUR).
- la reprise à charge du budget communal d'agents jusqu'alors à charge du C.P.A.S. : l'agente affectée au Service communal du Logement (21.192,97 EUR) ; l'agente en charge du Plan de Prévention et de Proximité (13.116,58 EUR) ; deux Ouvrières à mi-temps mises à disposition de l'asbl Accueil-Famenne (27.205,38 EUR)
- le recrutement d'une agente supplémentaire D6 pour le Service de la Recette communale (27.074,22 EUR). En ce qui concerne les autres recrutements détaillés dans le « plan d'embauche et de promotion » au point 18.1. des annexes du budget (p.176), il s'agit de remplacer du personnel qui sera pensionné ou de « statutariser » du personnel contractuel.
- l'engagement d'une ergothérapeute à temps-plein et d'une animatrice à mi-temps mises à disposition de l'Association de droit public Résidence Préhyr (46.842,10 EUR), cette association remboursant à la Ville la quote-part non subventionnée des rémunérations
- l'engagement de 5 accueillantes extra-scolaires (+ 65.000 EUR environ)
- l'engagement d'un animateur en charge du projet « Pour une politique locale de l'égalité des chances » (+26.014,34 EUR)
- l'engagement à temps-plein de 8 agents Wallo'net au 01.05.2008 au lieu de 7 agents Wallo'net à 4/5 temps
- l'augmentation du pécule de vacances afin de le porter à 65 % du montant de la rémunération mensuelle (supplément estimé de 32.800 EUR par rapport à l'ancien mode de calcul) en application de la convention sectorielle 2001-2002 (négociation locale en cours sur le taux à adopter dans la fourchette imposée de 65 % à 92 %).
- la majoration de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année de 150 EUR (supplément estimé de 9.570 EUR) en application de la convention sectorielle 2005-2006 qui doit encore être négociée localement.

3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2009 (36,63 % de l'exercice propre) augmente de plus 1,5 % par rapport à 2008 (36,03 %) mais de 0,60 % seulement par rapport à 2007 adapté (37 %).

⁽¹⁾ Source : <http://www.plan.be> – Rubrique « Data » -> « Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation »

- 3.1.1.4. Rapportées au nombre d'habitants, ces dépenses sont en progression constante (voir graphique page 20 et tableau ci-avant au point 3.1.1.1.).
- 3.1.1.5. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.2. , page 44).
- 3.1.1.6. La comparaison des derniers chiffres disponibles (2007) (voir tableau du point 3.1.1.1.) montre un montant de dépenses de personnel plus élevé (437,70 EUR/habitant et 456,70 EUR au budget adapté) que celui du même cluster socio-économique (392 EUR) et que celui de la Région wallonne 378 EUR). Cela s'explique par les nombreux domaines d'activités dans lesquels la Ville est impliqué de par son statut de « commune-centre » (voir note au bas de la page 6).

3.1.2. La dette communale

3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 4.117.278,48 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R. Elle comprend également les charges du leasing contracté pour un véhicule du SRI (29.025,68 EUR), les intérêts débiteurs des comptes (11.000 EUR), les annuités versées à la SWDE (8.147,97 EUR), ... ainsi que les pertes d'exploitation des deux régies communales, à savoir la Régie d'Electricité et l'A.D.L. (respectivement 93.600 EUR et 20.269,20 EUR – voir point 3.1.2.5 ci-après, page 27).

- 3.1.2.2. Le poids de la dette totale augmente à nouveau :
- 4.117.278,48 EUR en 2009, contre 3.770.567,18 EUR en 2008, 3.433.124,12 EUR en 2007, 3.284.840,18 EUR en 2006 mais 3.603.334,20 EUR en 2005 et 3.481.542,21 EUR en 2004.
 - 23,67 % du budget de l'exercice propre 2009 contre 23,85 % du budget de l'exercice propre 2008,
 - 339 EUR/habitant en 2009, contre 311,15 EUR/habitant en 2008, 282,96 EUR/habitant en 2007 et 272,87 EUR en 2006 mais 299,60 en 2005 et 292,08 EUR en 2004.

Au niveau de la dette « Part autorité subventionnante », on relèvera :

- la diminution enregistrée en 2006, conséquence de la reprise par la Région wallonne de tous les emprunts contractés « pour compte » par la commune ; n'ont subsisté alors que les emprunts à charge de l'Etat fédéral (Incendie, cultes et eau). Charges 2009 : 6.499,96 EUR)
 - l'augmentation à partir de 2007 (charges totales : 131.825,64 EUR) mais plus fortement depuis 2008 (charges totales : 331.403,64 EUR) et en 2009 (charges totales : 328.910,48 EUR), liée aux trois emprunts « C.R.A.C. » Maison de repos (voir point 4.1.4, page 45).
- 3.1.2.3. Sur base des derniers chiffres disponibles, l'endettement total (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la

moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2007 : 14,11 %). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 168 EUR pour les communes du même cluster et seulement 150 EUR pour les communes wallonnes.

- 3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, pp. 17) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.563.077,02 EUR en 2007 à 2.939.487,02 EUR en 2008 et 3.556.398,84 EUR en 2009.

Dans la mesure où les dépenses pour les prochains exercices se limiteront au rythme présumé dans le scénario de l'évolution de la dette (1.500.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale devrait commencer à décroître à partir de 2009.

L'augmentation importante enregistrée en 2009 (+ 616.911,82 EUR) de la charge annuelle des prêts « part commune » s'explique par deux facteurs prépondérants :

- au 01.01.2009, après une période de capitalisation de 3 années, les intérêts des deux principaux prêts « Maison de repos pour personnes âgées » (intérêts capitalisés à un montant de 644.224,58 EUR) ont été ajoutés au capital initial (4.900.000 EUR), avec un impact conséquent sur la charge de la dette communale (charge totale 2009 : 336.597,13 EUR contre 105.287,70 EUR en 2008 et ... 0 EUR en 2007).
- l'effet des emprunts contractés en 2008 à hauteur d'un montant important (3.174.640,80 EUR) se fait pleinement sentir en 2009 puisque, durant l'année de conclusion d'un prêt, aucune annuité ne doit être remboursée et que les intérêts ne sont dus que pour les mois de l'année restant à courir.

- 3.1.2.5. Suivant la convention de cession du réseau de distribution d'électricité, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, depuis le 01.01.2007. Dès lors, le budget de la RER (voir annexe 13, page 117) présente une perte d'exploitation qui n'a pu être limitée à 93.600 EUR que :

- par un nouveau prélèvement sur les réserves à hauteur de 91.000 EUR (contre 233.400 EUR et 275.720 EUR en 2007). Cependant, les réserves disponibles étant limitées, il ne sera plus possible de recourir dans la même mesure à ce type de recettes dans les années à venir
- par le « rapatriement » dans le budget communal des rémunérations de deux agents administratifs jusqu'alors à charge du budget RER (dépenses en moins au budget de la RER : 112.095,92 EUR).

- 3.1.2.6. La rubrique économique de la dette (*total : 4.117.278,48 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*335.410,44 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *12.730,51 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *264.214,87 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *452.283,49 EUR* (partant de l'hypothèse que l'Association de gestion remboursera l'intégralité des charges)
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*267.518,82 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *121.527,82 EUR* qui, au fil des années se réduisent. Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.161 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1., page 46).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour 2009 au montant de *2.663.592,53* contre *2.610.559,80 EUR* en 2008, *2.560.073,47 EUR* en 2007, *2.541.608,62 EUR* en 2006, *2.504.718,13 EUR* en 2005 et *2.338.360,02 EUR* en 2004.

Ce solde net représente :

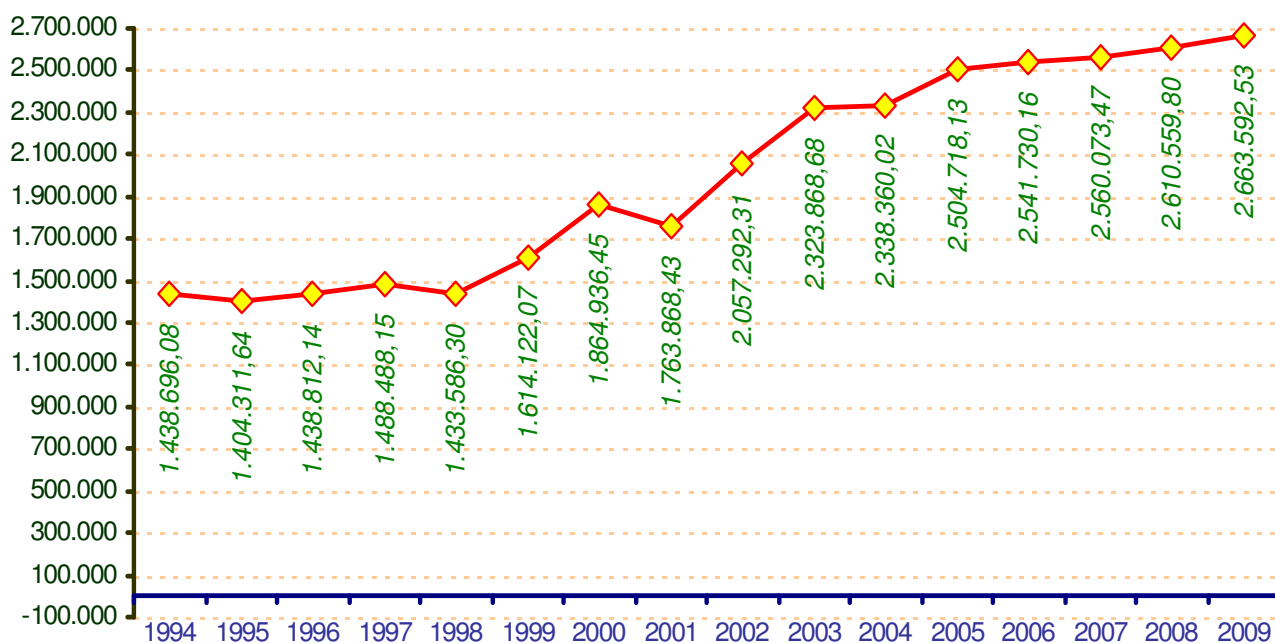
- *15,17 % des dépenses globales du budget* (16,45 % en 2008)
- *15,31 % des dépenses de l'exercice propre* (16,51 % en 2008).

La progression de la dette communale nette transparait lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

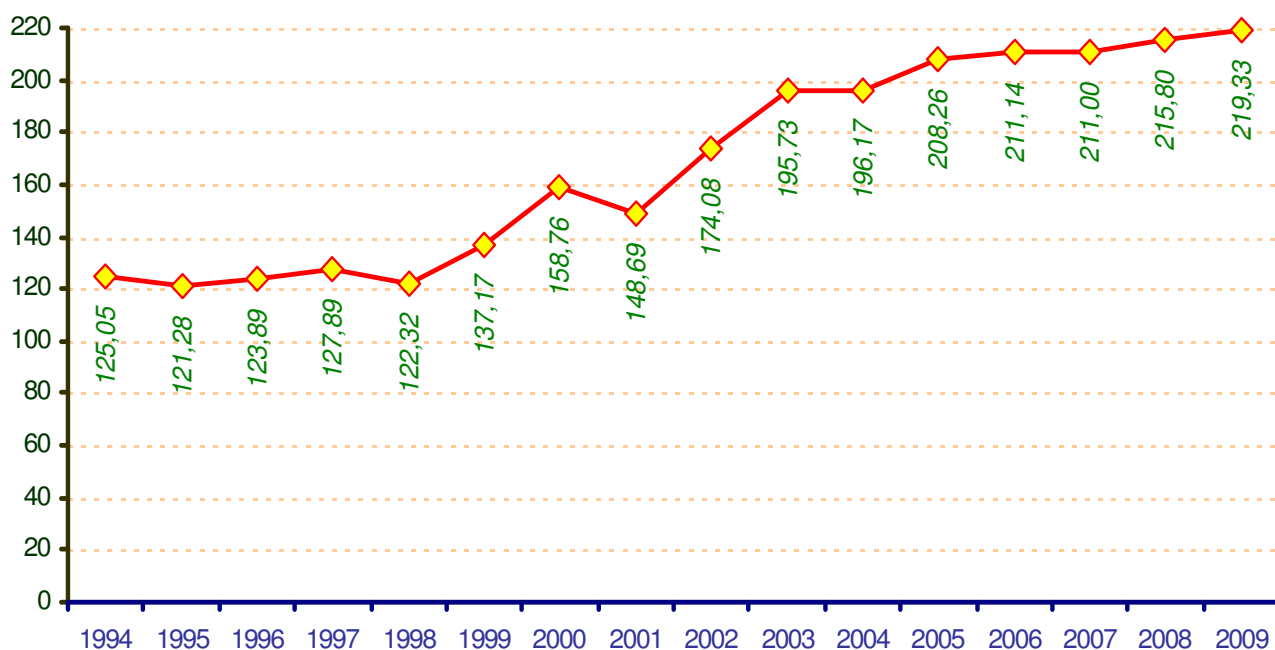
- 2004 : *196,20 EUR/habitant*
- 2005 : *208,26 EUR/habitant*
- 2006 : *211,89 EUR/habitant*
- 2007 : *211,00 EUR/habitant*
- 2008 : *215,43 EUR/habitant*
- 2009 : *219,33 EUR/habitant*.

Les deux graphiques de la page suivante illustrent cette tendance haussière même si on relève des périodes de relative stabilisation après les fortes augmentations de 1999 et 2000 puis 2002 et 2003 et enfin 2005.

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large) ; elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompages d'eau, les campings, ... (728.009,78 EUR contre 738.835 EUR en 2008 et 675.135 EUR en 2007)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx : 327.963 EUR contre 300.605 EUR en 2008 et 274.695 EUR en 2007)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales (36.010 EUR)
- les indemnités pour des prestations ALE (51.050 EUR dont 15.000 EUR pour les surveillances de midi)
- les indemnités versées aux gardiens du parking de Han (1.000 EUR) et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf (7.500 EUR)
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... (5.000 EUR) et les frais de procédure et de poursuites (20.000 EUR)
- les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ... (88.500 EUR)
 - du réseau de distribution d'eau (59.500 EUR)
- les achats d'eau à la S.W.D.E. (25.000 EUR)
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public (761.112.4 EUR contre 630.002 EUR en 2008 et 466.751 EUR en 2007)
- l'éclairage public (100.000 EUR) et des vestiges du Château comtal (2.800 EUR) ainsi que l'entretien des illuminations (3.000 EUR)
- l'intervention dans la taille des haies (3.000 EUR) et les travaux forestiers ordinaires (30.000 EUR)
- les achats de livres pour la bibliothèque communale (20.000 EUR)
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires (65.128 EUR)
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (51.300 EUR dont 35.000 EUR pour l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris à la fonction 849, à savoir le « Plan de Prévention de proximité » (P.P.P., anciennement P.S.I.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » (anciennement, « Plan Drogue »), le « Projet Santé » et le

« Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée »
(C.C.C.P.H.) (total : 12.140 EUR)

- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi (16.585 EUR)
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau) (214.878,49 EUR).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 20,26 % du budget global (21,37 % en 2008)
- 20,45 % du budget de l'exercice propre (21,45 % en 2008).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%			
2007 ajusté	3.105.322,18	/	/	3.260.459,03	+ 155.136,85	5,00%
2008	3.390.584,63	+ 285.262,45	9,19%	3.737.838,83	+ 347.254,20	10,24%
2009	3.558.421,18	+ 167.836,55	4,95%	/	/	/

3.1.3.4. Comme indiqué au point 3.1.1.2. ci-avant, depuis la dernière modification budgétaire de l'exercice 2007, les prestations des pompiers et ambulanciers volontaires sont imputés en dépenses de personnel (code : 111-08) et non plus en dépenses de fonctionnement (code 122-48).

Afin de permettre la comparaison, le tableau ci-avant reprend à la ligne « 2007 ajusté », le total des dépenses de fonctionnement 2007 déduction faite de ces prestations.

3.1.3.5. Pour la quatrième année consécutive, les dépenses de fonctionnement explosent par rapport au budget de l'exercice précédent.

Les raisons de cette évolution –a priori inquiétante- sont explicitées au point suivant.

On notera qu'en cours d'exercice, de très importants ajustements sont nécessaires par modification budgétaire (voir 2 dernières colonnes du tableau ci-avant).

3.1.3.6. Une analyse plus fine aide à mettre en évidence un certain nombre d'évolutions au niveau des fonctions suivantes dont celle avec le plus d'impact relève d'une décision régionale dans le secteur de l'eau :

A la baisse,

- la fonction 729 (Enseignement) (- 17.810 EUR), essentiellement grâce à une baisse escomptée du coût des combustibles de chauffage (-29.600 EUR) et un moindre recours aux ALE pour la surveillance

de midi en fonction de l'engagement d'accueillantes extra-scolaires (-12.500 EUR).

- la fonction 849 (Aide sociale et familiale) (-42.356 EUR) étant donné le transfert sur le budget communal (en dépenses de personnel) d'une agente autrefois sous contrat avec le CPAS (avec intervention communale de 24.300 EUR en 2008) et en fonction de la réduction des frais d'animation P.P.P. (-18.056 EUR) consécutivement à un manque de subventionnement.

A la hausse,

- la fonction 123 (Administration générale): +36.385 EUR dont 20.000 EUR pour les frais électoraux et 10.460 pour les charges liés à location de nouveaux locaux pour les échevins
- la fonction 499 (Voirie, ...): + 29.000 EUR dont 20.000 EUR supplémentaires pour les frais d'éclairage public et 5.000 EUR en plus pour les frais de déneigement et de lutte contre le verglas.
- la fonction 789 (Culture, sports, jeunesse, ...): + 44.665 EUR explicables essentiellement par le projet de réaliser un recueil photographique sur Rochefort (35.000 EUR) et le « transfert » vers cette fonction des dépenses de fonctionnement relatives à la Maison Mottet (15.500 EUR) précédemment payées sur la fonction 124.
- la fonction 874 (eau) : + 93.813 EUR,
 - étant donné la nouvelle augmentation de la redevance assainissement SPGE (de 1,055 à 1,308 EUR/le m³) qui représente un montant supplémentaire de 135.911,60 EUR,
 - malgré la forte réduction des achats d'eau (- 47.000 EUR).
- la fonction 876 (Déchets): + 32.938 EUR dont 12.000 EUR supplémentaires pour l'achat de sacs destinés à la revente, 8.500 EUR de plus pour les carburants et 5.000 EUR de plus pour les frais de recyclages des déchets verts

Dans les autres fonctions, on relève un relatif statu quo, avec une diminution escomptée des frais de chauffage en fonction de l'évolution du cours des produits pétroliers (156.100 EUR contre 195.050 EUR en 2008).

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montants	1.979.344	2.589.208	2.905.278	2.932.439	2.988.542	3.029.586	2.895.656	2.946.705	3.152.844
Dép./Hab.	166,85	219,09	244,69	246,01	248,49	251,67	238,17	243,17	259,62

Après la diminution -hors tendance- de 2007, les transferts sont à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (1.0810.000 EUR), en augmentation par rapport à l'exercice 2008 (voir le point 16 des annexes du budget, pages 122-123)
- . la dotation en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet (893.045,13 EUR) (voir annexe n°15, page 120-121)
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social (30.800 EUR)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon (de 149.766 EUR en 2007 à 226.266 EUR en 2008 pour arriver à 308.847,58 EUR en 2009, et du Parc à conteneurs de Rochefort (175.406,50 EUR contre 150.085 EUR en 2008) ; ces augmentations expliquent l'adaptation des différents règlements fiscaux en la matière.
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (174.115,65 EUR), en diminution après le niveau record atteint en 2008 (184.635,37 EUR)
- . les subsides octroyés à de multiples associations (307.043 EUR contre 301.043 EUR en 2008 et 289.474 EUR en 2007) ; au point 17 des annexes du budget (pages 125-126 et 172-174), sont détaillées les subventions
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, Contrat Rivière, AIS, ... (40.855,81 EUR)
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...) (34.412 EUR)
- . les frais de conservation et de régie des forêts (15.000 EUR)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel (7.850 EUR)
- . les non-valeurs relatives aux différentes fonctions budgétaires (39.874 EUR).

3.1.5. Les provisions pour risques et charges

- 3.1.5.1. Conformément aux dispositions de l'article 9, 4°, du nouveau R.G.C.C., des disponibilités budgétaires sont affectées à la constitution de provisions pour risques et charges (et/ou de fonds de réserve).
- 3.1.5.2. Bien qu'ils soient tous deux repris sous le vocable de « Prélèvements », il faut distinguer les provisions pour risques et charges des fonds de réserve.
Contrairement aux fonds de réserve, qui sont définis et décrits au point 3.1.7. ci-après, les provisions sont gérées au niveau de chaque fonction budgétaire et sont totalisées dans le tableau récapitulatif des dépenses de la même manière que les catégories économiques « Personnel », « Fonctionnement », « Transferts » et « Dette ». Le nouveau R.G.C.C., en son article 3, rappelle cette différence de traitement.
- 3.1.5.3. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 7, page 81).
- 3.1.5.4. Deux provisions existantes continuent à être alimentées :
 - l'une constituée en 2008 à la fonction 878 afin de couvrir le coût du financement de différents travaux et aménagements à réaliser dans les cimetières communaux au cours des prochaines années (6.000 EUR).

- la seconde à la fonction 640 pour des travaux forestiers à venir (17.000 EUR correspondant à l'indemnisation pour des dégâts forestiers subis lors des tempêtes de janvier 2007)

3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve

- 3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 74), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent que sur le résultat général du budget.
- 3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 7, page 81).
- 3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %

- 3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :
- * le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 11 à 15 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de *129.00 EUR*,
 - * un fonds ordinaire affecté à l'économie (*15.623,63 EUR*) correspondant aux montants inscrit annuellement en R.O. aux articles 530/163-01 et 55201/280-01.
- Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (page 17).

3.1.8. Les exercices antérieurs

Avant le détail des articles de l'exercice propre (soit en page 4 du budget relatif au service ordinaire), sont inscrits différents crédits rattachés aux « Exercices antérieurs ».

Ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

En 2009, différents crédits, qui ne représentent que *0,12 % du budget global de l'exercice (21.696,91 EUR)*, permettront de faire face à des suppléments de dépenses concernant 8 articles.

3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE.

Le tableau de la page 22 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune.

Le tableau et le graphique en page 23 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2003 et 2009.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique au point 3.1. ci-avant.

Certains groupes fonctionnels amorcent voire confirment une remontée après une phase de contraction : Aide sociale/Soins de santé ; Salubrité publique/Urbanisme/Logement. A l'inverse, pour d'autres, 2008 constitue un coup d'arrêt (Administration générale ; Economie/Agriculture/ Sylviculture/Eau ; Cultes) voire une nouvelle régression (Police/Justice ; Incendie ; Communication/voirie/cours d'eau ; Enseignement).

3.3. Le total des dépenses ordinaires

Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre), qui atteignent le montant de 17.397.426,42 EUR en 2009 (1.432,59 EUR par habitant).

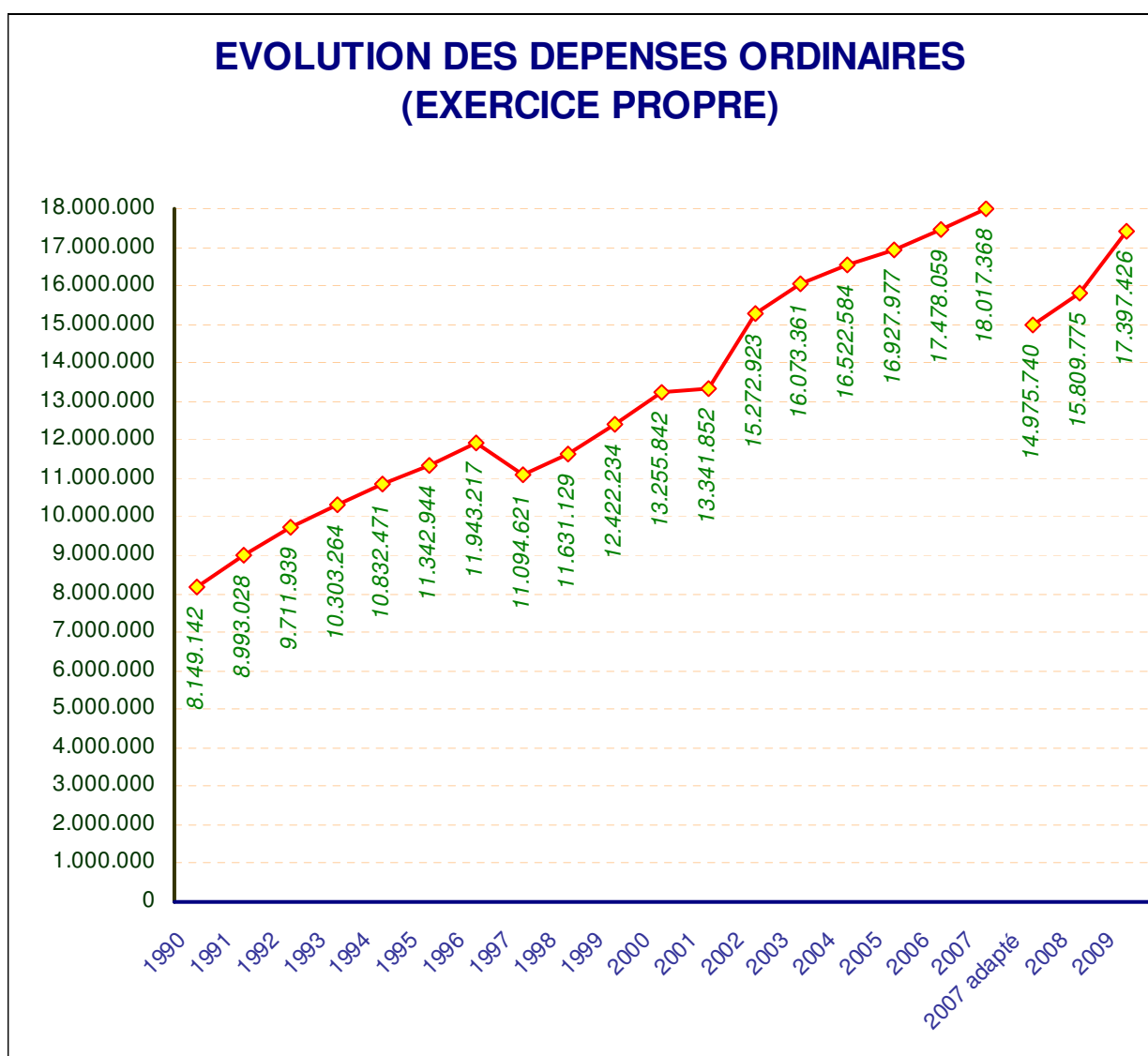
Les derniers chiffres disponibles (2007) situaient celles-ci à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

- Rochefort : 1.307 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.191 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.061 EUR par habitant.

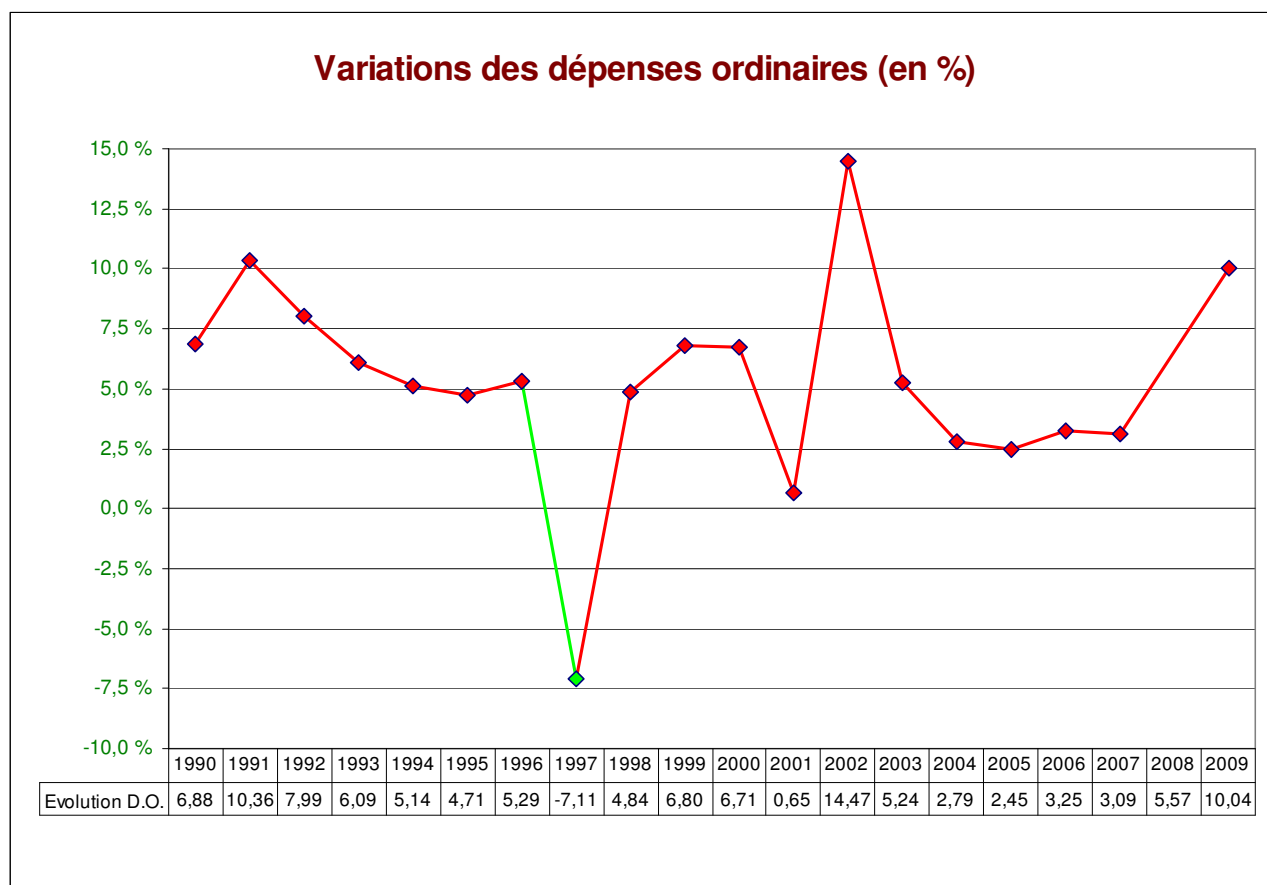
On peut penser qu'actuellement, il en est toujours ainsi.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A l'exception du budget de l'exercice 1997, les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse (en 2009 : + 10,04 % par rapport à 2008). Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La moyenne des augmentations est de 5,26 %.

A titre de comparaison⁽¹⁾⁽²⁾, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

- de 5,4 % en 2001
- de 3 % en 2002
- de 4,5 % en 2003
- de 1,9 % en 2004
- de 2,2 % en 2005
- de 2,2 % en 2006
- et de 2,7 % en 2007 (estimation).

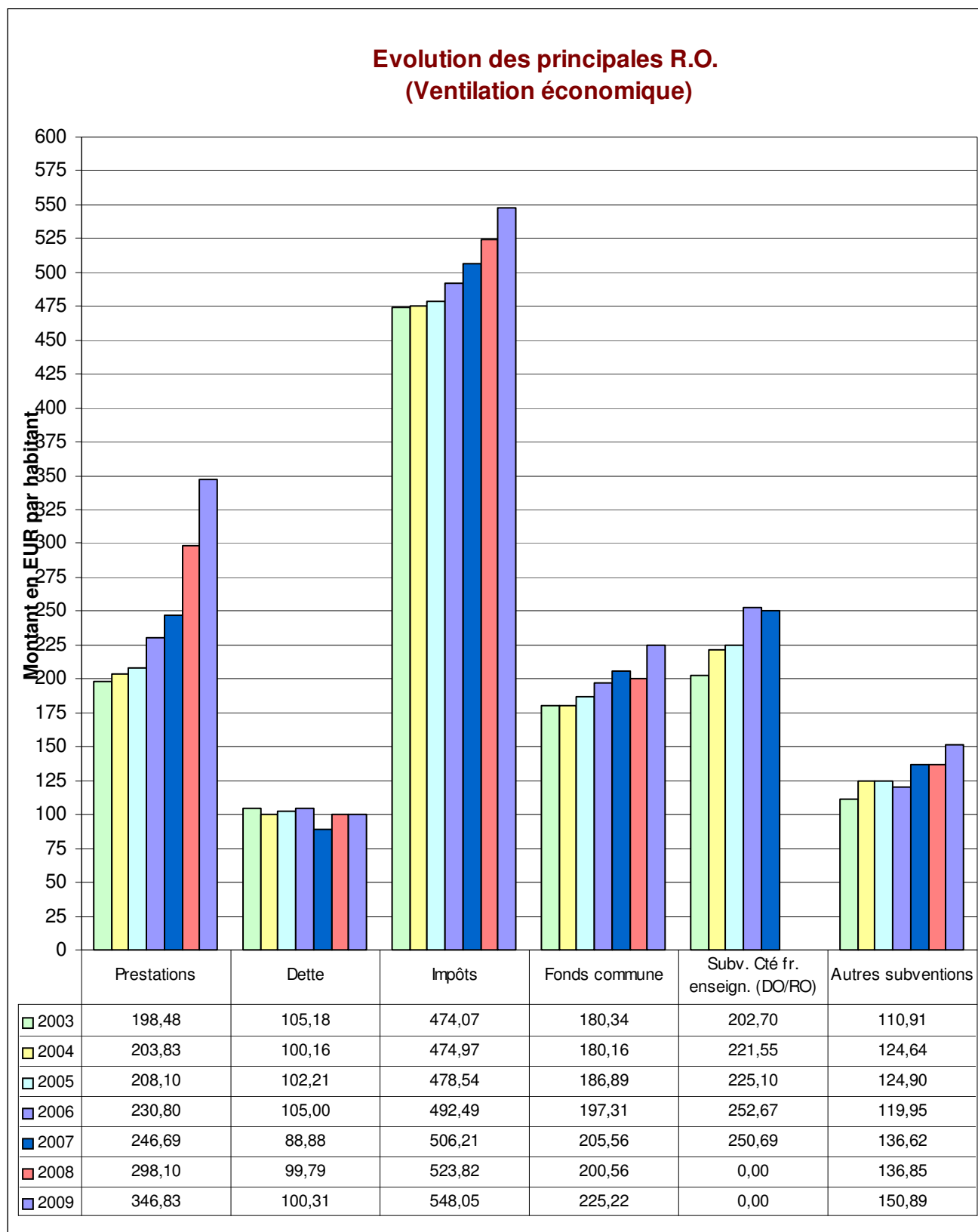
Durant cette période, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3,2 % par an.

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

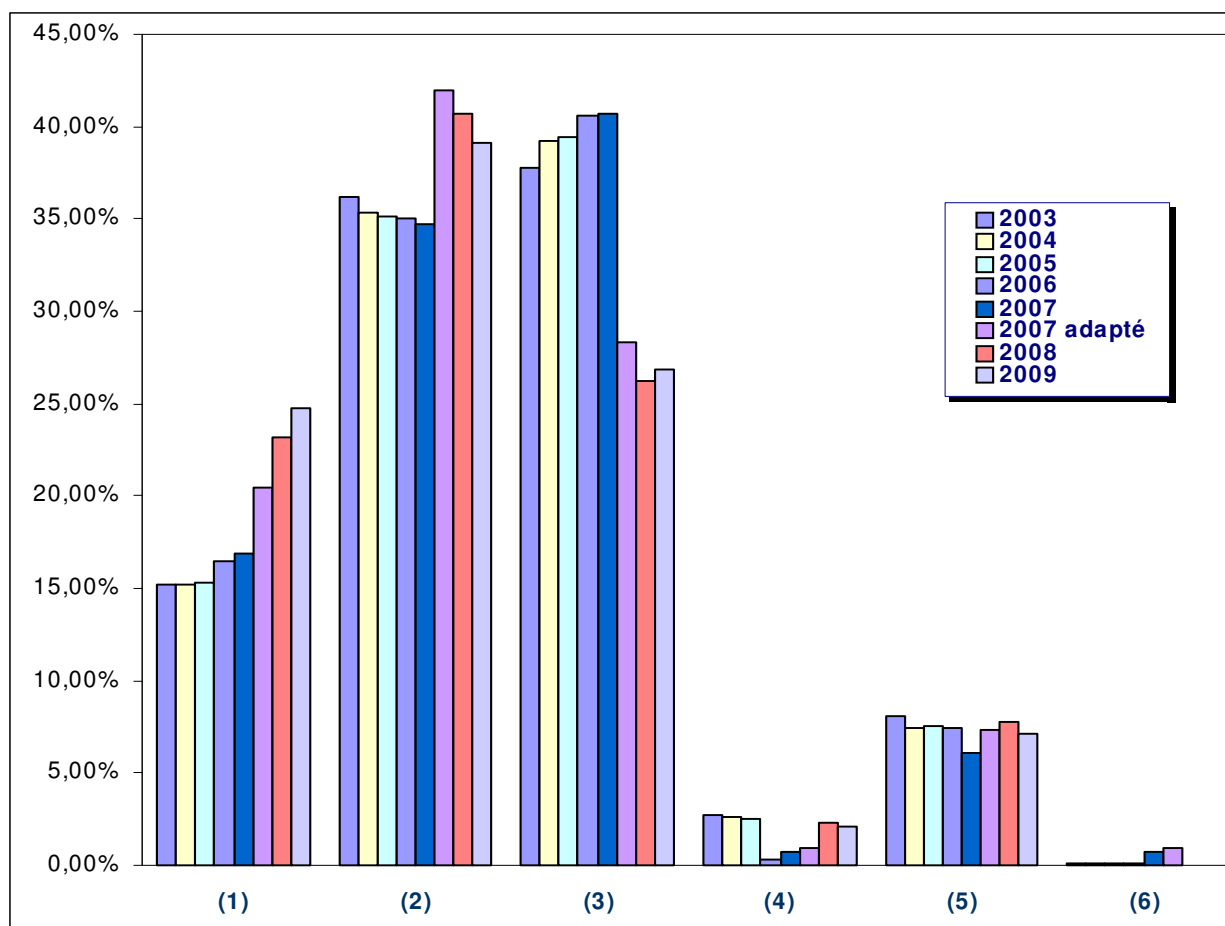
⁽²⁾ Source : « Finances locales – Juin 2007 », p. 13, Dexia Banque, Direction Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre							
	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009
Prestations	15,16%	15,19%	15,29%	16,44%	16,93%	20,45%	23,13%	24,77%
Transferts	76,70%	77,24%	77,10%	75,98%	76,19%	71,24%	69,10%	68,05%
*Impôts	36,21%	35,40%	35,16%	35,09%	34,75%	41,97%	40,65%	39,14%
~ IPP	12,45%	12,53%	12,25%	12,22%	11,79%	14,24%	13,90%	13,85%
~ PI	15,06%	14,50%	14,27%	14,41%	14,63%	17,67%	16,89%	16,36%
~ Autres impôts	8,70%	8,37%	8,64%	8,47%	8,33%	10,06%	9,87%	8,93%
*Subventions	37,73%	39,23%	39,45%	40,60%	40,70%	28,37%	26,18%	26,86%
~ Fonds communes	13,78%	13,43%	13,73%	14,06%	14,11%	17,04%	15,56%	16,08%
~ Subv. Cte fr. Enseign.	15,48%	16,51%	16,54%	18,00%	17,21%	0,00%	0,00%	0,00%
~ Autres subventions	8,47%	9,29%	9,18%	8,55%	9,38%	11,33%	10,62%	10,78%
*Dettes "Part Etat"	2,76%	2,61%	2,48%	0,29%	0,75%	0,90%	2,27%	2,05%
Dettes	8,03%	7,47%	7,51%	7,48%	6,10%	7,37%	7,74%	7,16%
*Bénéfices électricité	6,98%	6,41%	6,44%	5,90%	5,07%	6,12%	6,51%	6,04%
*Dividendes (hors élec.)	1,00%	1,02%	1,04%	1,08%	0,94%	1,14%	1,12%	1,02%
Prélèvements	0,11%	0,10%	0,10%	0,10%	0,77%	0,93%	0,02%	0,01%
Total ex. propre	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS

(2) Impôts

(3) Subventions

(4) Dette "part Etat"

= TRANSFERTS

(5) DETTE

(6) PRELEVEMENTS

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT					CLUSTER			REGION WALLONNE		
Ventilation économique (a)	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Prestations	208,10	230,80	246,69	298,10	346,83	148	161	192	61	64	71
Transferts	1.049,24	1.066,43	1.109,94	890,45	952,82	971	990	938	987	1006	903
Transferts hors subv. C té fr. enseignement	824,13	813,76	859,25	890,45	952,82						
- Impôts totaux (c)	478,54	492,49	506,21	523,82	548,05	466	475	476	496	502	516
. Impôt personnes physiques	166,70	171,46	171,78	179,10	193,93	164	164	165	191	194	201
. Précompte immobilier (c)	194,20	202,20	213,12	217,59	229,02	169	173	177	191	194	201
. Autres impôts	117,64	118,82	121,31	127,12	125,10	133	138	134	114	115	118
- Fonds	186,89	197,31	205,56	200,56	225,22	22	230	234	202	213	214
Recettes de dette	102,21	105,00	88,88	99,79	100,31	61	57	52	67	72	69
Prélèvements	1,37	1,37	11,25	0,29	0,21						
Total des R.O. (exercice propre)	1.360,92	1.403,60	1.456,76	1.288,63	1.400,17	1180	1208	1182	1115	1142	1043
Total hors subv. C té fr. enseignement	1.135,82	1.150,94	1.206,07	1.288,63	1.400,17						

(a) Source : "Rochefort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.01,2008 (Source : Registre national).

Comme mentionné en page 24, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses).

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs.

C'est la raison pour laquelle, afin de disposer de points de comparaison pour 2008, ont été ajoutés :

- dans le tableau de la page 39 (« Ventilation économique » en %), une colonne « 2007 adapté »,
- dans le tableau de la page 40, deux lignes (« Transferts hors subv. Cte fr. enseignement » et « Total hors subv. Cte fr. enseignement ») reprenant des montants hors subventions fictives de la Communauté française. Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable « adapté ».

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent environ 7/10^{ème} des recettes de l'exercice propre (68,05 % en 2009).

Ils augmentent chaque année comme le montrent le tableau de la page précédente, passant de 814,74 EUR/habitant en 2004 adapté à 952,82 EUR en 2009.

4.1.2. Les impôts

- 4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 39,14 % des recettes de l'exercice propre 2009 (contre 40,65 % en 2008), soit en chiffres absolus 6.655.537,93 EUR en 2009 (6.336.606,34 EUR en 2008).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort		Cluster	Région
	Total	dont Belgacom		
1999	342,15		359	394
2000	377,18		377	407
2001	416,07		398	435
2002	421,28		422	454
2003	474,07	29,37	438	469
2004	474,97	29,72	455	489
2005	478,54	30,07	466	496
2006	492,49	30,88	475	502
2007	506,21	31,19	476	516
2008	523,82	31,85	/	/
2009	548,05	32,29	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2009 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,81

Pour rappel, la suppression de l'exemption dont bénéficiait la SA BELGACOM de tout impôt ou taxe au profit des communes explique le saut important de recette supplémentaire entre 2002 et 2003 (environ 350.000 EUR à indexer).

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente parce que la base taxable s'élargit constamment (revenu cadastral imposé non indexé : 6.177.619 en 2008 contre 5.662.424 en 2003) (taux maximum recommandé : 2.600).

Cette progression reste intéressante étant donné que la Région wallonne a effectivement compensé les effets de la réforme fiscale décidée en 2003⁽¹⁾.

Comparativement (chiffres budgétaires 2007), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.531 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.430. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 8,20 à Rochefort
- 6,98 dans le cluster
- 8,26 en Région wallonne.

⁽¹⁾ Remplacement des réductions proportionnelles (10 ou 20 %) du P.I. pour personnes à charge, par des déductions forfaitaires (125 ou 250 EUR). Relèvement du seuil d'exonération au P.I. pour le matériel et outillage de 159 EUR à 795 EUR. Gel de l'indexation du revenu (à l'index relatif à l'année 2002).

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en %	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR
2007	2.084.190,59	0,97%	chiffre non connu
2008	2.166.575,02	3,95%	chiffre non connu
2009	2.355.086,44	8,70%	chiffre non connu

* Estimation de l'U.V.C.W. (taux : 7,80 %)

L'impact négatif de la réforme fiscale fédérale sur l'I.P.P. dont le plein effet s'est fait sentir en 2006 plombe fortement le produit de cette recette communale. Vu « la perte de produit fiscal attendu », les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Pour rappel, le taux à Rochefort est de 7,80 %.

A titre de comparaison, on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 7,93 % et celui des communes wallonnes de 7,56% (chiffres 2007)
- . le produit de cette importante taxe est de 179,10 EUR par habitant à Rochefort (en 2007, 171,78 EUR à Rochefort, 165 EUR au niveau du cluster et 201 EUR en Région wallonne).

3) La fiscalité communale propre :

En fonction du calcul du coût-vérité des déchets ménagers et encombrants, les différents règlements en la matière ont été modifiés.

La tarification pour le camping***** de Rochefort a été adaptée en fonction de l'expérience d'une saison de fonctionnement.

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures augmentent fortement puisqu'elles passent de 4.081.676,96 EUR en 2008 à 4.567.421,92 en 2009.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (26,86 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales. Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifique sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps

- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent
1999	1.786.869,87	151,85	/
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%
2009	2.735.032,75	225,22	+ 12,73%

Cette forme traditionnellement importante de ressources connaît une belle progression grâce à :

- la réforme du fonds des communes amplement explicitée dans le premier chapitre de la circulaire budgétaire 2009
- à une aide exceptionnelle de 50.784,89 EUR octroyée par le Gouvernement wallon en raison des répercussions de la crise financière sur les finances communales.

Malgré cela, le « fonds des communes » ne représente encore que 16,08 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2009.

Citons un avis du 08.12.2008 de l'U.V.C.W. qui estime que la réforme n'est pas suffisante : « [...] les villes et communes ont besoin d'un mécanisme clair de correction du Fonds face, notamment, aux aléas de l'inflation. Elle espère notamment que ce mécanisme sera adapté à l'avenir pour mieux refléter la réalité. »

4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie progresse pas par rapport à l'année précédente : 1.832.389,17 EUR en 2009 contre 1.655.475,35 EUR en 2008.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan de Prévention de Proximité, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire,...), pour

- un montant total de 964.687,08 EUR dont 656.709 EUR pour les 250 points APE (194 Ville + 35 cédés par le CPAS + 16 pour l'Accueil extra-scolaire + 5 pour le projet « Résidence Préhyr »)
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental (total : 332.242 EUR), qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.
 - . les subventions de fonctionnement du Forem (18.056 EUR) et de la Région wallonne pour le Plan de Prévention de Proximité (23.100 EUR)
 - . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. (128.997,15 EUR)
 - . la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (32.173,68 EUR)
 - . la retenue-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins (17.436 EUR)
 - . l'intervention du personnel dans les titres-repas (25.000 EUR)
 - . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale (26.214,75 EUR)
 - . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire (38.000 EUR)
 - . l'intervention du Forem (2.000 EUR) et de la commune de Houyet (3.371,50 EUR) dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
 - . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances (34.000 EUR).

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2009 à un montant total de 348.140,95 EUR :

- 335.410,44 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2, page 26, pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont, pour l'essentiel, le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n^{os} 1838, 1863 et 1902 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.
- 12.370,51 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 20 des Annexes).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Leur progression s'accélère. La croissance du montant total des prestations en 2009 (4.211.907,18 EUR soit 346,83 EUR/habitant contre 3.606.118,78 EUR soit

297,58 EUR/habitant en 2008 et 2.993.047,09 EUR soit 246,18 EUR/habitant en 2007) résulte pour l'essentiel :

- de l'augmentation du montant escompté des ventes de bois (+150.000 EUR)
- du remboursement par l'Association de droit public « Résidence Préhyr » des charges complètes des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (453.200 EUR au lieu de 215.431,95 EUR au budget 2008)
- de l'augmentation de l'un des deux éléments constitutifs du prix de l'eau, à savoir le coût-vérité de l'assainissement (C.V.A.) de 1,055EUR/m³ à 1,308 EUR/m³ (+ 144.505,35 EUR).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ...
- la redevance versée par le concessionnaire de l'abattoir communal de Rochefort
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vestry (à reverser à la Région wallonne)
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl.

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire se monte à 1.218.173,48 EUR (7,16 % de l'exercice propre – 100,31 EUR par habitant).

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

Depuis 2007, la Ville ne bénéficie plus que d'une partie des recettes non récurrentes provenant de la reprise du réseau géré par la R.E.R. (fonction 552 du budget ordinaire) :

- la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement, et ce à 100 % jusqu'au 31.12.2006, est réduite à 75 % (jusqu'au 31.12.2011). Pour 2009, cette rémunération a été budgétisée au montant de 42.038 EUR contre 53.382 EUR en 2008;
- depuis le 01.01.2007, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, ce qui implique que le budget de celle-ci ne permet plus le versement d'un bénéfice à la Ville (recette en moins) mais à l'inverse nécessite le financement de la perte (voir annexe n°13 du budget, p.117) :

- rappelons également que, depuis 2003, la RER ne rembourse plus à la Ville les charges des emprunts contractés en son nom. Ceux-ci ont alors été intégrés dans la dette « Part communale » brute (*en 2009 : 121.527,82 EUR*) (voir point 3.1.2.6 ci-avant, page 28).

Les recettes récurrentes se répartissent comme suit :

- les dividendes versées par IDEFIN, soit un montant total estimé à *599.926 EUR* (2008 : *582.783 EUR*) ;
- la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEG : *379.161 EUR* en 2008 et en 2009 (2007 : *236.297 EUR*) en forte augmentation depuis 2008 à la suite de la décision du Conseil communal du 05.12.2007 de raccourcir de 17 à 10 ans l'étalement de la cession par la Ville à IDEFIN de parts sociales détenues en IDEG avec, consécutivement, l'augmentation de 7.079 à 10.856 du nombre de parts cédées annuellement.

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit :

- en chiffres absolus : *1.026.957,63 EUR en 2009* contre *1.015.326 EUR* en 2008 et *895.543,55 EUR* en 2007
- en chiffres relatifs, par rapport à l'exercice propre : *6,04 % en 2009* contre *6,51 % en 2008* et *6,12 % en 2007* adapté.

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville reçoit des dividendes annuels du Holding Communal (Dexia Banque S.A.), de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) et de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant total de *173.185,85 EUR* (*173.858,69 EUR* en 2008). L'effet de la crise financière sur les dividendes du Holding Communal n'est pas encore connu.

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

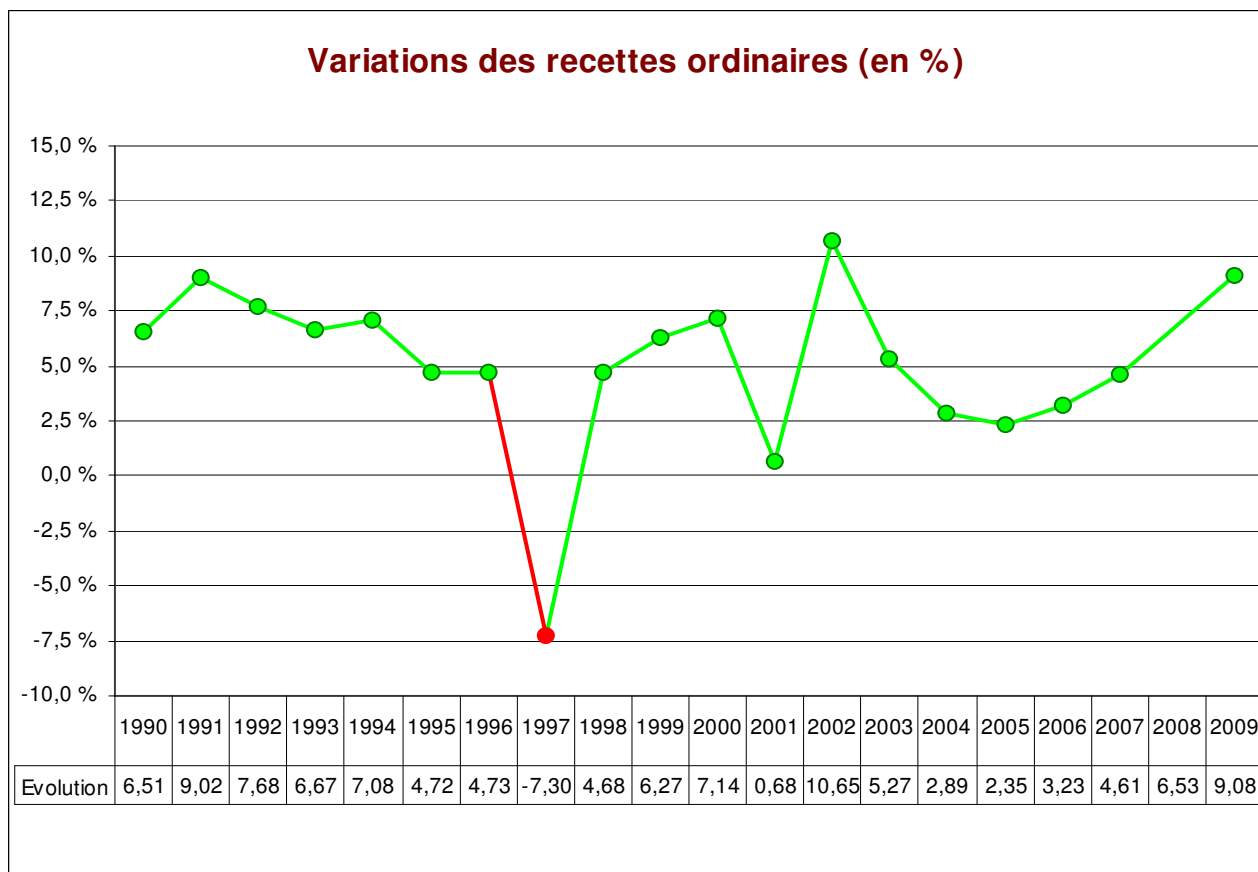
Les intérêts créditeurs pour 2009 se chiffrent à *8.000 EUR* comme en 2008).

4.4. Les prélèvements

Le solde de la provision de 16.509,21 EUR, constituée en 1999 et provenant de la vente des bois au Parc d'Activités Economiques (extension Nord), à savoir 2.500 EUR, permettra de procéder en temps utile aux travaux d'entretien du boisement qui a été réalisé au printemps 2008 à Lavaux-Sainte-Anne sur des terrains acquis dans le cadre d'un échange.

4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 37), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997.

Le pourcentage de croissance enregistré en 2009 (+9,08 %) est :

- supérieur à celui des 6 exercices précédents
- nettement supérieur à la moyenne de la période considérée (+5,12 %)
- inférieur à celui du total des dépenses ordinaires (10,04 %).

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

- de 4,1 % en 2002
- de 4,7 % en 2003
- de 5,6 % en 2004
- de 1,8 % en 2005
- de 2,2 % en 2006
- de 1,8 % en 2007 (estimation).

« Ce ralentissement progressif de ces dernières années tranche comparativement au taux moyen de 3,4 % de croissance au cours de la période 2001-2007 »⁽²⁾.

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales – Juin 2007 », p3, Dexia Banque, Direction Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

5.1. Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

5.2. Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

5.3. Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

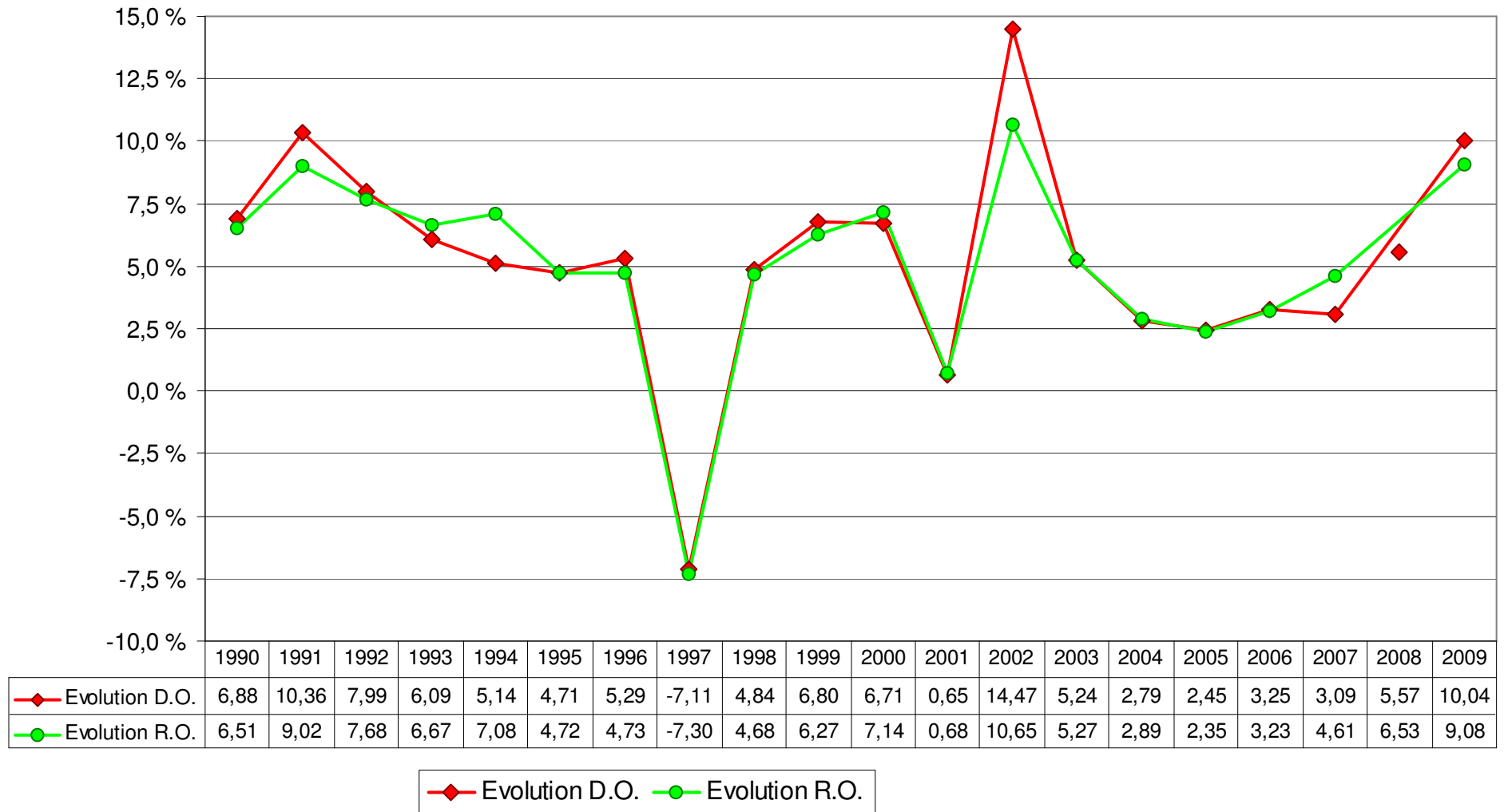
Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

- Fonction 124 : Patrimoine privé
Solde net : -91.741,36 EUR (-99.426,04 EUR en 2008, -100.625,22 en 2007, -86.287,56 EUR en 2006 et -108.010,00 EUR en 2005).
Les dépenses consacrées au patrimoine privé communal (donc hors Hôtel de Ville, STC, cultes, culture, ...) sont supérieures aux recettes de la fonction.
- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)
Solde net : -640.466,38 EUR (-564.035,78 EUR en 2008, -541.998,57 EUR en 2007, -553.622,54 EUR en 2006 et -427.992,14 EUR en 2005).
Le coût net de ce service est orienté à la hausse, très nettement en 2009 (+13,55 % !).
- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire
Solde net : -671.648,23 EUR (-661.236,40 EUR en 2008, -621.656,48 EUR en 2007, -570.937,22 EUR en 2006 et -560.511,26 EUR en 2005).
Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement, en croissance continue.
- Fonction 874 : Distribution d'eau
Solde net : +246.864,08 EUR (+230.798,62EUR en 2008, +237.603,09 EUR en 2007, +220.549,91 EUR en 2006 et +137.713,53 EUR en 2005).
Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité doit être déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne.

5.4. A la page 51, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	11.600,00	0,96	0,07%	41.173,68	3,39	0,24%	29.573,68
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	2.735.032,75	225,22	16,08%	2.735.032,75
Impôts et redevances	20.500,00	1,69	0,12%	6.655.538,93	548,05	39,14%	6.635.038,93
Assurances	76.705,00	6,32	0,44%	33.500,00	2,76	0,20%	-43.205,00
Administration générale	2.536.268,30	208,85	14,58%	173.636,00	14,30	1,02%	-2.362.632,30
Patrimoine privé	554.491,36	45,66	3,19%	462.750,00	38,11	2,72%	-91.741,36
Services généraux	226.272,43	18,63	1,30%	29.600,00	2,44	0,17%	-196.672,43
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	927.128,14	76,34	5,33%	286.681,76	23,61	1,69%	-640.446,38
Justice, Police	973.991,38	80,20	5,60%	63.026,16	5,19	0,37%	-910.965,22
Communic.-Voirie-Cours d'eau	2.687.505,57	221,30	15,45%	281.884,64	23,21	1,66%	-2.405.620,93
Commerce-Industrie	800.561,21	65,92	4,60%	1.439.386,76	118,53	8,47%	638.825,55
Agriculture - Sylviculture	128.398,58	10,57	0,74%	756.800,00	62,32	4,45%	628.401,42
Enseignement gardien et primaire	1.152.161,49	94,87	6,62%	480.513,26	39,57	2,83%	-671.648,23
Enseignement secondaire	12.572,35	1,04	0,07%	3.179,25	0,26	0,02%	-9.393,10
Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	109.070,72	8,98	0,63%	62.369,75	5,14	0,37%	-46.700,97
Éducation populaire et arts	1.434.060,71	118,09	8,24%	362.915,35	29,88	2,13%	-1.071.145,36
Cultes	263.461,66	21,69	1,51%	1.653,97	0,14	0,01%	-261.807,69
Sécurité et assistance sociales	2.161.688,37	178,00	12,43%	887.017,58	73,04	5,22%	-1.274.670,79
Aide sociale et familiale	131.114,25	10,80	0,75%	91.200,12	7,51	0,54%	-39.914,13
Emploi	17.715,39	1,46	0,10%	5.671,50	0,47	0,03%	-12.043,89
Institutions de soins	11.373,00	0,94	0,07%	0,00	0,00	0,00%	-11.373,00
Alimentation - Eau	1.774.238,25	146,10	10,20%	1.964.643,96	161,78	11,55%	190.405,71
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	308.992,89	25,44	1,78%	252.534,52	20,80	1,49%	-56.458,37
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.465.245,36	120,66	8,42%	1.712.109,44	140,98	10,07%	246.864,08
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	818.847,42	67,43	4,71%	70.917,04	5,84	0,42%	-747.930,38
Eaux usées	81.035,89	6,67	0,47%	0,00	0,00	0,00%	-81.035,89
Cimetières- Protection environnement	159.195,28	13,11	0,92%	63.115,00	5,20	0,37%	-96.080,28
Logement-Urbanisme	327.469,67	26,97	1,88%	51.475,00	4,24	0,30%	-275.994,67
TOTAUX EXERCICE PROPRE	17.397.426,42	1.432,59	100,00%	17.003.682,46	1.400,17	100,00%	-393.743,96

Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)



6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

6.1. Après 2 années de diminution (voir notamment le tableau à la page suivante), le solde net négatif (déficit) à l'exercice propre s'accroît (393.743,96 EUR, soit 2,3 % des recettes de l'exercice propre) sans pour atteindre le niveau des exercices 2002 à 2006.

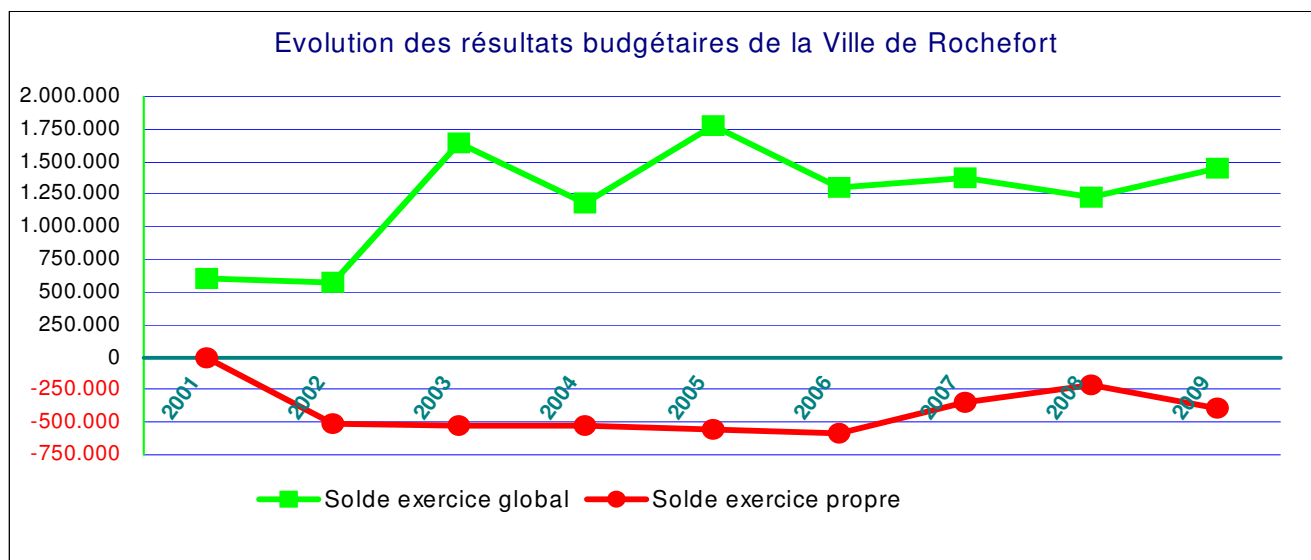
La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (-393.743,96 EUR) est inférieur à 659.298,91 EUR (=tiers boni), ce dernier chiffre représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2008 (1.977.896,73 EUR, suivant le tableau de synthèse, page 1 du service ordinaire du budget).

6.2. Le solde de l'exercice global s'élève à 1.448.904,15 EUR (boni) (1.223.551,58 EUR en 2008).

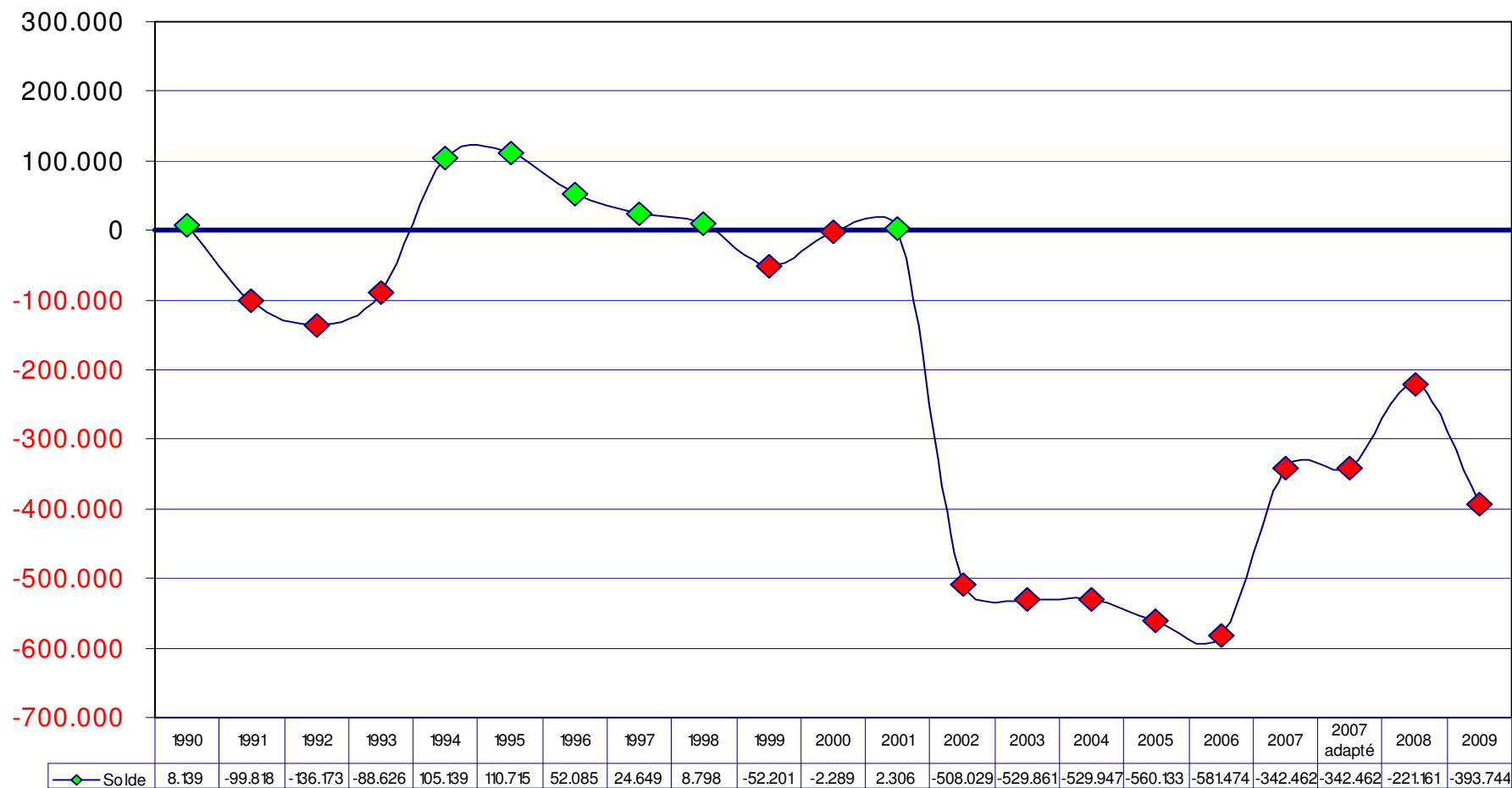
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2008 (+ 1.977.896,73 EUR) sera remplacé par le résultat du compte 2008, par voie de modifications budgétaires.

6.3. Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Solde exercice propre									
ROCHEFORT									
- en EUR	-2.306	-508.029	-529.861	-529.947	-560.133	-581.474	-342.462	-221.161	-393.744
- en EUR/habitant	-0,19	-42,99	-44,63	-44,46	-46,57	-48,30	-28,23	-18,28	-32,42
CLUSTER (en EUR/hab.)	-6	-20	-30	-29	-11	-19	-8		
REGION (en EUR/hab.)	-12	-17	-19	-28	-13	-7	-17		
<i>%communes wallonnes en déficit</i>	56,1%	47,0%	43,9%	29,4%	35,2%	29,4%	49,3%		
Solde exercice global									
ROCHEFORT									
- en EUR	609.758	570.644	1.638.919	1.178.671	1.781.939	1.304.962	1.377.699	1.223.552	1.448.904
- en EUR/habitant	51,40	48,29	138,04	98,88	148,16	108,40	113,55	101,15	119,31
CLUSTER (en EUR/hab.)	58	62	63	77	88	78	62		
REGION (en EUR/hab.)	58	62	67	95	105	103	95		



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 23 janvier 2009.